



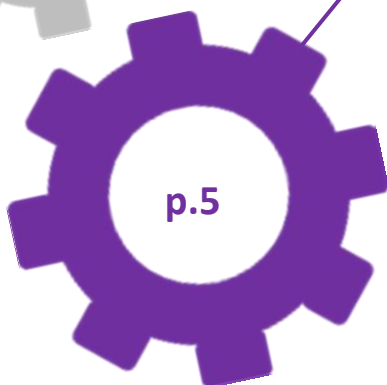
SIAO 29

**Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
du Finistère**

**RAPPORT D'ACTIVITE
ET D'OBSERVATOIRE
2018**



INTRODUCTION



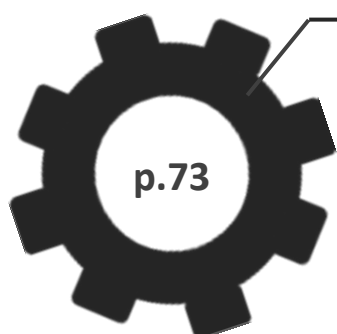
PRESENTATION DU SIAO 29

1. Les membres de l'association et composition du bureau
2. Les moyens
3. Les missions
4. L'organisation et le fonctionnement
5. Les dispositifs d'hébergement/logement
6. Eléments marquants et Perspectives



RAPPORT D'OBSERVATOIRE

1. Volet urgence
2. Volet insertion
3. Focus sur les territoires
4. Synthèse



ANNEXE

1. Organigramme SIAO 29
2. Territoires du SIAO
3. Les lieux d'évaluation
4. Les dispositifs d'hébergement/logement 2019
5. Fiche de demande du volet insertion
6. Tableau de remontées des informations

INTRODUCTION



Services créés dans chaque département à partir de 2010, les SIAO constituent des plateformes uniques départementales qui coordonnent les orientations vers les dispositifs d'hébergement/logements d'urgence et d'insertion financés par l'Etat et participent à l'observation sociale de la demande.

Les objectifs poursuivis par la mise en place des SIAO sont de :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement,
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance de la disponibilité de l'ensemble de l'offre existante,
- Favoriser la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement,
- Améliorer la fluidité de l'hébergement vers le logement,
- Mettre en place un observatoire de la demande d'hébergement.

En 2014, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a consacré juridiquement les SIAO et modifié le Code de l'Action Sociale et des Familles en conséquence pour y préciser les missions du SIAO dans l'article L. 345-2-4.

L'article L. 345-2 du CASF précise ainsi désormais que « les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ont pour objectif de contribuer efficacement à

améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans logement, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés ».

Ces dispositions ont été complétées et déclinées le 17 décembre 2015 dans une circulaire qui est venue préciser le fait que chaque département doit disposer d'un SIAO unique regroupant hébergement d'urgence et d'insertion et intégrant le 115.

Dans le Finistère, le SIAO 29, association loi 1901, rassemble donc aujourd'hui une partie des gestionnaires d'hébergement d'urgence et d'insertion. Le SIAO 29 est donc porté par un ensemble d'opérateurs au travers de son conseil d'administration.

Quant aux missions opérationnelles, elles sont confiées aux équipes des volets urgence et insertion, mises à disposition du SIAO 29 par l'AGEHB et la Fondation Massé-Trévidy.

Le volet urgence avec le 115, constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement d'urgence, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation.

Le volet Insertion constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement/logement d'insertion. L'orientation se fait de façon concertée via les lieux d'accueil-évaluation et les Commissions d'Orientations Territoriales.

Ainsi, le volet urgence centralise et coordonne aujourd'hui l'attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence, régule et contribue à l'observation locale de ces places. Via le numéro d'urgence 115, il évalue également les situations des personnes en lien avec les lieux d'accueil-évaluation afin de les orienter vers un hébergement adapté, de manière immédiate.

Le volet Insertion centralise quant à lui l'ensemble des demandes d'hébergement d'insertion et oriente les demandeurs via les commissions d'orientation territoriale. Il a donc un rôle de coordinateur des différents acteurs de l'hébergement/logement d'insertion.

Les volets urgence et Insertion participent ensemble à l'observation de la demande locale d'hébergement.





Le SIAO 29

Service Intégré d'Accueil et
d'Orientation du Finistère



 ➤ Les membres de l'association

Le **CCAS de la ville de Brest** dont le siège est au 40, rue Jules Ferry 29200 Brest représenté par Monsieur François Cuillandre agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Quimper** dont le siège est au 8, rue de Verdelet 29000 Quimper représenté par Monsieur Ludovic JOLIVET agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Concarneau** dont le siège est au 14, rue Courcy 29900 Concarneau représenté par Monsieur André Fidelin, agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Carhaix** dont le siège est place de la Mairie BP 258 29837 Carhaix-Plouguer Cedex représenté par Madame Hélène Guillemot agissant en sa qualité de vice-présidente, dûment mandatée à cet effet.

Le **CCAS de la ville de Morlaix** dont le siège est au 29, rue de Brest 29600 Morlaix représenté par Madame Agnès Le Brun agissant en sa qualité de Présidente, dûment mandatée à cet effet.

Le **CIAS de Quimperlé Communauté** dont le siège est au 1, rue Andreï Sakharov 29300 Quimperlé représenté par Madame Gilda Le Gall agissant en sa qualité de Vice-Présidente, dûment mandatée à cet effet.

L'**Association COALLIA** dont le siège est au 16-18 Cour Saint Eloi 75592 Paris cedex 12 représentée par Monsieur Gwen Le Bars puis Monsieur Gabriel CERCLIER agissant en sa qualité de directeur COALLIA 29, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association AGEHB** dont le siège est au 7 rue de Lanrédec 29200 Brest représentée par Monsieur Pascal Fortin agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association DON BOSCO** dont le siège est Parc d'innovation de Mescoat 29800 Landerneau représentée par Monsieur Bernez RANNOU agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

La **Fondation Massé-Trévidy** dont le siège est au 39, rue de la Providence 29000 Quimper représentée par Monsieur Hervé JACQ agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'**Association ASAD** dont le siège est au 15, rue de Kerfraval 29600 Morlaix représentée par Monsieur Pierre-Yves Le Cleac'h agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

Le **CIAS du cap Sizun** dont le siège est au 17, rue Lamartine 29770 Audierne représenté par Monsieur Bruno Le Port, agissant en sa qualité de Président, dûment mandaté à cet effet.

L'Association Habitat et Humanisme

dont le siège est au 41, boulevard de Kerguelen
29000 Quimper représentée par Monsieur
Patrick PRIGENT agissant en sa qualité de Vice-
Président, dûment mandaté à cet effet.

L'Association AILES dont le siège est au

8, rue Michelet 29200 Brest représentée par
Monsieur Yvon MAZE agissant en sa qualité de
Président, dûment mandaté à cet effet.

L'association qui regroupe 14 adhérents, est composée des personnes morales représentées
par un titulaire et deux suppléants.

Dans l'esprit de promouvoir la participation, le Conseil d'Administration est ouvert aux
personnes accueillies ou accompagnées.

➤ Les membres du bureau

Du 12 octobre 2016 au 12 septembre 2018 :

Présidente : Hélène GUILLEMOT

Vice-Président : Jean LE BARS

Secrétaire : Françoise VANDREDEN

Secrétaire adjointe : Gilda LE GALL

Trésorier : Patrick PRIGENT

Depuis le 18 septembre 2018 :

Président : Jean LE BARS

Vice-Présidente : Hélène GUILLEMOT

Secrétaire : Sophie CABARET

Secrétaire adjointe : Françoise VANDREDEN

Trésorière : Annie PEURON

Trésorière adjointe : Tifenn QUIGUER

➤ Locaux

Le siège social du SIAO 29 se situe au 30, rue de la providence – 29000 Quimper.

Celui-ci a été transféré par décision du conseil d'administration du 12 juin 2018 (conformément aux statuts de l'association) du n°29 vers le n° 30 suite au déménagement des bureaux du volet insertion en début d'année.

➤ Budget

	Volet Urgence	Volet Insertion	Fonctionnement associatif	Total SIAO 29
Budget 2017	297 000 €	130 000 €	1 500 €	428 500 €
Budget 2018	304 711 €	130 000 €	8 739 €	443 500 €

A noter : la subvention du volet urgence comprend le financement du 115. Le budget « fonctionnement associatif » comprend un temps de secrétaire général (0.1 ETP)

➤ Personnel¹

SIAO 29	7.98 ETP
Volet Urgence	5.40 ETP
Volet Insertion	2.58 ETP

¹ Cf. Annexe 1 : Organigramme

Depuis 2017, les personnels des deux volets sont mis à disposition du SIAO 29 via des avenants à leurs contrats de travail.

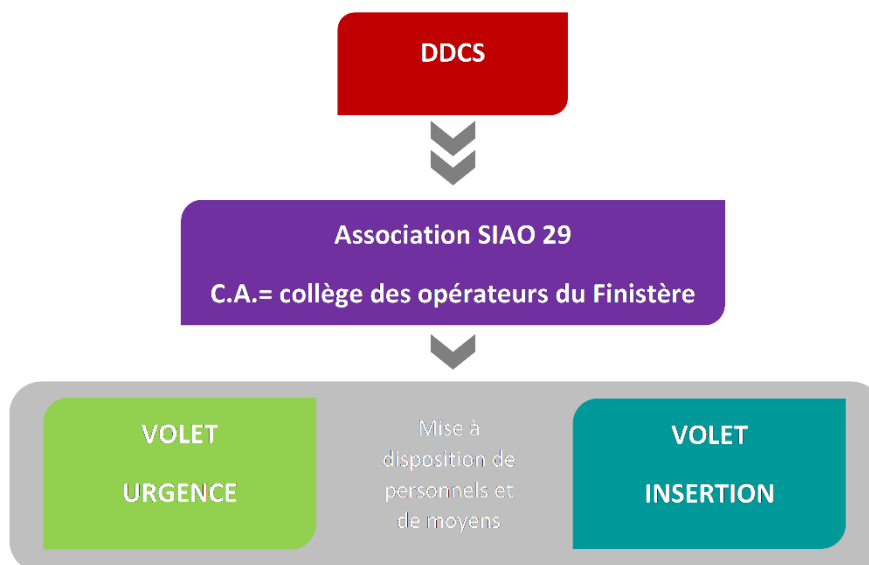
3

Les missions

Le SIAO est une plateforme unique qui répond à 2 niveaux de prise en charge, l'Urgence et l'Insertion. Ces 2 niveaux ont pour missions² de :

- Recenser l'ensemble de l'offre disponible en matière d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ou de logement adapté
- Traiter avec équité l'ensemble des demandes : assurer l'orientation des personnes après une évaluation et en fonction de leur situation de détresse
- Favoriser la fluidité et l'accès au logement des personnes
- Assurer la coordination du dispositif de veille sociale
- Participer à l'observation sociale

² Missions inscrites dans le CASF, article L345-2-4



- L'association SIAO 29 regroupe les volets Urgence-115 et Insertion pour une vision d'ensemble de l'hébergement d'urgence et d'insertion.
- Le Conseil d'Administration se trouve être l'interlocuteur de la DDCS sur ces questions.
- En décembre 2015, une nouvelle circulaire est venue préciser l'organisation des SIAO. Celle-ci indique que le porteur du SIAO dans chaque département doit être une personne morale unique. Cela implique également que la subvention versée au SIAO doit être versée à cette même personne morale. Or jusqu'à présent, dans le Finistère les subventions étaient versées à l'AGEHB et à la Fondation Massé-Trévidy qui assuraient la gestion opérationnelle des volets Urgence et Insertion pour le compte du SIAO 29. Les membres du conseil d'administration ont donc travaillé en 2016 à une nouvelle organisation pour que le financement du SIAO puisse répondre à ces nouveaux impératifs juridiques dès 2017. Cela s'est concrétisé par la mise en place de groupements de fait. Deux types de groupements de fait ont été réalisés, à la fois entre le SIAO 29 et ses membres ainsi qu'entre le SIAO 29, l'AGEHB et la Fondation Massé-Trévidy pour mises à disposition de moyens. Ainsi, l'ensemble des salariés travaillant sur les volets urgence-115 et insertion sont dorénavant mis à disposition du SIAO 29.

➤ Champ géographique d'intervention

Le SIAO 29 est organisé sur une base départementale déclinée en 3 territoires :

- Le Pays de Brest
- Le Pays de Cornouaille
- Le territoire de Morlaix-COB 29

L'objectif de ce découpage territorial³ est de promouvoir un accompagnement de proximité et d'entretenir les spécificités et partenariats déjà existants ainsi que de pouvoir en créer de nouveaux dans cette même logique.

Concernant le Pays de Brest, le volet Insertion n'est intervenu, au démarrage, que sur le territoire de Brest Métropole (8 communes) et non sur la totalité du Pays. Depuis 2013, il comprend également la Communauté de Communes du Pays des Abers. Le volet insertion a toutefois vocation à s'étendre sur l'ensemble du Pays de Brest.

Certains territoires sont limitrophes à d'autres départements ce qui nécessite et justifie des contacts et des interventions, avec des structures du même champ d'activité qui ne se situent pas dans le Finistère. Il s'agit là d'une richesse et d'une complémentarité territoriale qui se doivent d'être intégrées dans le mode et les conditions de fonctionnement des volets urgence et Insertion.

➤ Les lieux d'évaluation

Dans l'objectif de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement, des lieux d'évaluation ont été identifiés⁴. Ces derniers, selon les territoires, sont : CDAS, Mission Locale, autres CCAS-CIAS et associations.

Pour demander un hébergement d'urgence, les personnes peuvent ainsi s'adresser à des lieux d'accueil physique en complément du 115 départemental.

Pour demander un hébergement d'insertion, les personnes doivent s'adresser au lieu d'accueil identifié sur leur territoire et correspondant à leur situation familiale. Il revient à ces lieux d'évaluation :

- d'assurer localement un accueil physique et téléphonique,

³ Cf. annexe 2

⁴ Cf. annexe 3

- de réaliser une évaluation et de formuler des préconisations à partir d'outils communs,
- de transmettre ces éléments au SIAO et aux commissions territoriales

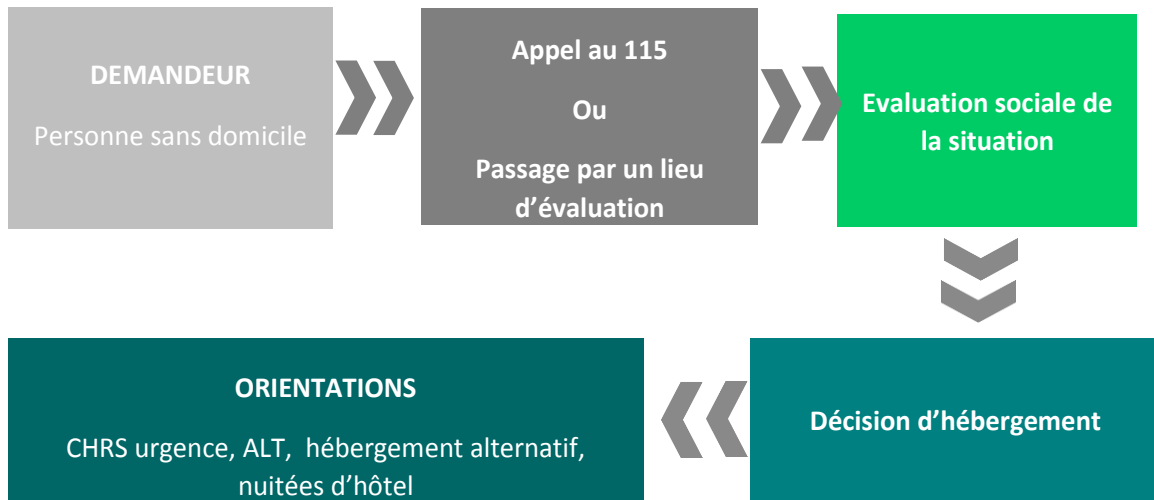
Chaque demande d'hébergement doit se faire à l'aide de la fiche départementale de demande d'hébergement d'insertion⁵. Cette étape qui intervient en amont des commissions, demande de réelles compétences afin de pouvoir obtenir l'ensemble des informations nécessaires à une bonne orientation par la suite. Un entretien pour une demande d'hébergement dure environ une heure. Cela implique donc une disponibilité importante au vu du nombre de demandes.

A noter : les différents opérateurs qui sont lieux d'évaluation mettent à disposition, pour cette mission, du personnel et des locaux sans moyen supplémentaire.

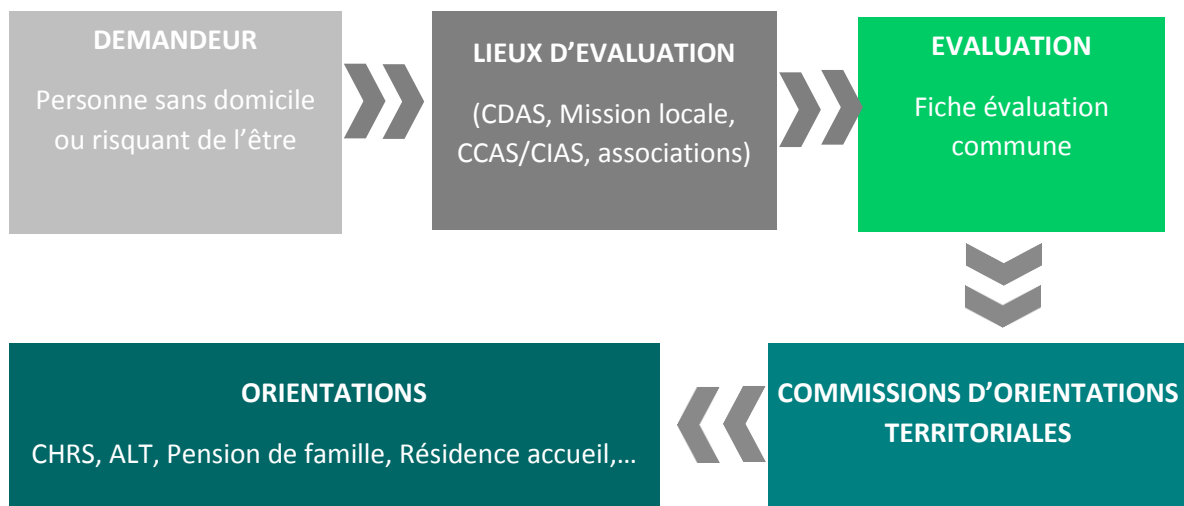
⁵ Cf. annexe 5

➤ Le processus de la demande

Demande d'hébergement d'urgence



Demande d'hébergement d'insertion



➤ Les commissions d'orientation territoriale « insertion »

Par délégation du SIAO 29, les commissions d'orientation territoriale ont pour mission d'étudier les demandes d'hébergement/logement et de prendre les décisions d'orientation qui seront proposées aux demandeurs. Elles peuvent aussi émettre des préconisations vers des dispositifs d'hébergement ou de logement autres que ceux dont elles ont la charge.

Sur les trois territoires cités précédemment, les commissions se déroulent à raison d'une tous les 15 jours.

Exception faite pour la commission du Pays de Brest, qui du fait du nombre de demande, nécessite deux commissions. Ainsi, sur ce territoire, il existe une commission CHRS qui a lieu tous les 15 jours et une commission ALT / Pension de famille qui a lieu une fois par mois.

Selon les territoires, les lieux des commissions varient afin de respecter un équilibre territorial. Sur le Pays de Brest, les commissions se déroulent à l'hôtel de communauté de Brest Métropole.

Composition

Les commissions d'orientation territoriales sont composées :

- D'un Président de commission désigné par ses membres
- De chaque opérateur du territoire dont les hébergement/logements sont intégrés au volet insertion
- D'un représentant des Missions Locales
- D'un représentant du SIAO 29 (du volet insertion à toutes les commissions et pour le volet urgence, possibilité d'y participer en tant que de besoin).

Chaque opérateur a désigné un titulaire et deux suppléants.

A noter : Sur Brest, le volet Insertion s'appuie sur l'organisation déjà existante de la CASAL (Commission d'Accompagnement Social et d'Accès au Logement). Lors de ces commissions, sont également présents la coordinatrice du volet urgence, le responsable du service habitat de Brest métropole et un conseiller logement du Conseil Départemental, ce qui favorise les liens urgence>insertion>logement.

Fonctionnement (cf. schéma page 15)

1. Un ménage qui a besoin d'une solution d'hébergement temporaire doit se rendre dans un lieu d'évaluation identifié par le SIAO. Le ménage sera reçu pour un entretien d'évaluation guidé par la fiche départementale pour un hébergement d'insertion.
2. La fiche évaluation est par la suite transmise au SIAO (volet insertion), qui centralise les demandes qui seront étudiées lors des commissions d'orientations territoriales. Celles-ci sont enregistrées sur un logiciel commun à l'urgence et à l'insertion (SI SIAO⁶) ce qui permet le suivi des ménages.
3. Les demandes sont présentées durant les commissions.
4. Suivant les éléments en possession, les ménages sont orientés sur les dispositifs intégrés au SIAO. Il peut également y avoir une réorientation vers un dispositif hors SIAO ou vers un autre territoire. Les situations peuvent également être ajournées ou refusées.

Pendant les commissions, une décision d'orientation est prise pour chaque situation. Cette orientation ne vaut pas pour une admission, la structure d'accueil ayant la possibilité de refuser un ménage en motivant sa décision.

De même, un ménage ayant reçu une orientation ne répondant pas à ses attentes peut faire appel de la décision. Suivant la demande, un nouveau passage en commission peut alors être instruit.

5. A la suite de la commission, un courrier est transmis au ménage précisant la décision de la commission (refus, orientation sur liste d'attente, orientation sur une place disponible).

Une copie du courrier est également transmise à la structure d'accueil ainsi qu'à l'instructeur de la demande.

Parallèlement à ce fonctionnement, les opérateurs doivent remonter au SIAO un document permettant de recenser les places disponibles et d'indiquer les admissions et sorties d'hébergement⁷.

⁶ Logiciel validé par la CNIL

⁷ Cf. annexe 6

BREST

31 places CHRS Urgence (+ 5 de stabilisation)

18 places ALT Urgence ou semi-urgence

7 places DHT

10 places urgence autres dispositifs

45 places alternatives aux nuitées d'hôtel

137 places CHRS

56 logements ALT

58 places pension de famille

18 places résidence accueil

GUILERS

2 logements ALT

RELECQ KERHUON

2 logements ALT

8 ALT Emmaüs

PLOUGASTEL**DAOULAS**

3 logements ALT

QUIMPER21 places CHRS Urgence
(+ 5 de stabilisation)

6 places ALT Urgence

2 places DHU en hiver

15 places d'hébergement
alternatif à l'hôtel**DOUARNENEZ**

2 logements ALT

AUDIERNE

2 logements ALT

QUIMPER

70 places CHRS

27 logements ALT

60 places pension de famille

82 logements de promotion familiale

18 places résidence accueil

5 logements résidence sociale

PENMARC'H

2 logements ALT

LANDIVISIAU

2 logements ALT

PLOUGNEAU18 places résidence
accueil**MORLAIX**

4 places CHRS Urgence

2 places alternatives aux
nuitées d'hôtel

22 places CHRS

26 logements ALT

10 places pension de
famille**CARHAIX**

1 place ALT Urgence (FJT)

2 places alternatives aux
nuitées d'hôtel2 places « accueil routard »
(hiver)

8 mesures AGIR

6 logements ALT

BRIEC

4 logements ALT

QUIMPERLE3 places (1
logement) ALT
urgence (FVVC)

3 logements ALT

CONCARNEAU

10 places CHRS Urgence

3 places (2 logements) ALT
urgence (FVVC)

7 logements ALT

42 places pension de famille

5 mesures IML

TREGUNC

4 logements ALT

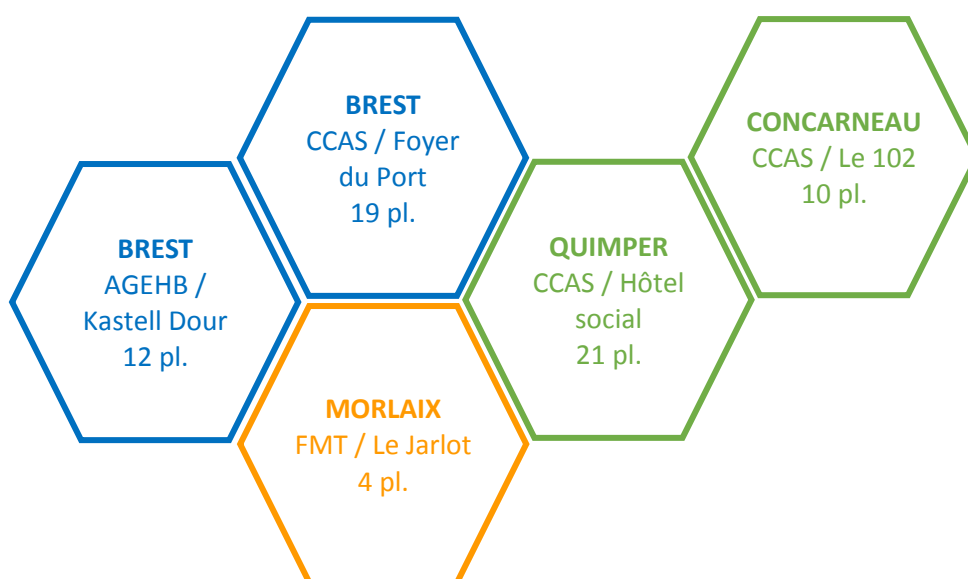
● 1 logement ALT

➤ Volet Urgence

Le volet urgence centralise, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation, l'ensemble des orientations sur les places en CHRS urgence, en Dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel et en ALT Urgence. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents.

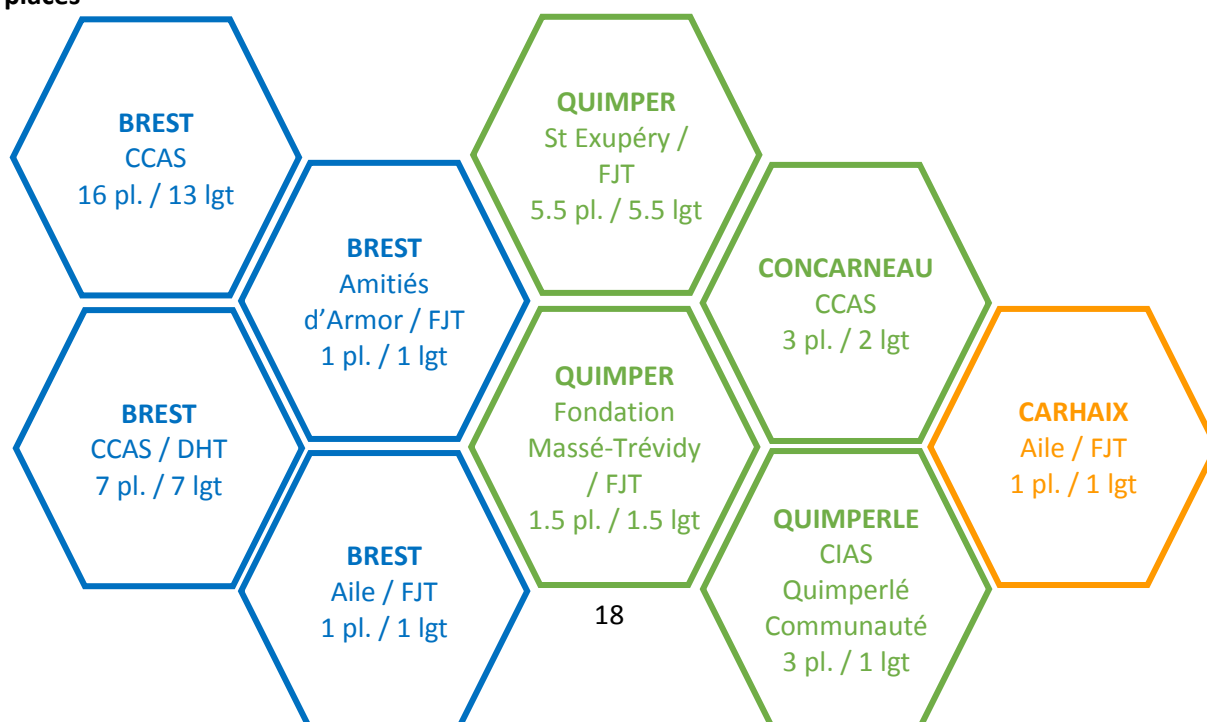
○ CHRS Urgence

Il y a 5 CHRS urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 2 à Brest, 1 à Quimper, 1 à Morlaix et 1 à Concarneau. L'ensemble de ces structures représente un total de **66 places**



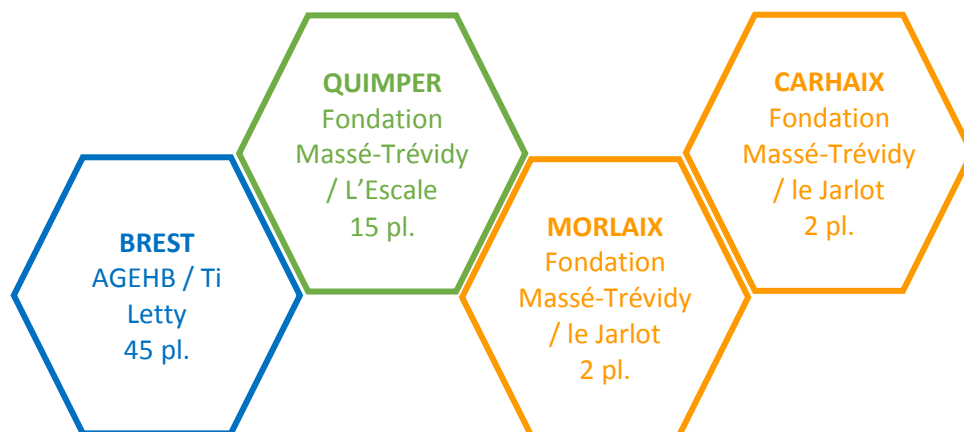
○ ALT Urgence

Il y a 9 dispositifs ALT Urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 4 à Brest, 2 à Quimper, 1 à Quimperlé, 1 à Concarneau et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces dispositifs représente un total de **39 places**



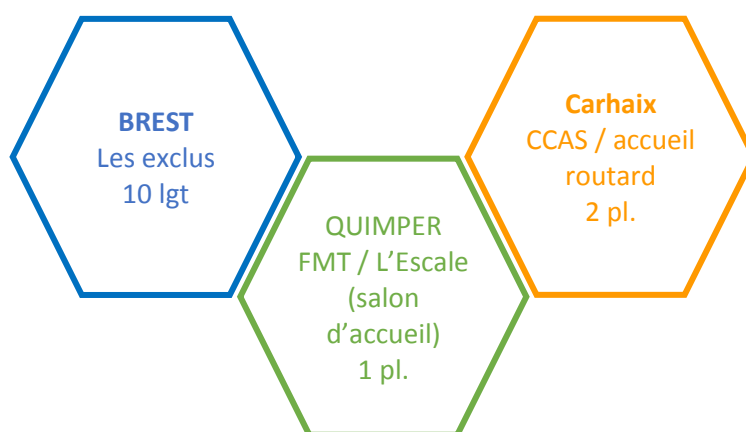
○ Dispositifs Alternatifs aux nuitées d'hôtel

Il y a 3 Dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 1 à Brest, 1 à Quimper et 1 à Morlaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **64 places**



○ Autres dispositifs

En complément, 3 autres dispositifs avec des financements différents existent sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 1 à Brest, 1 à Quimper et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **13 places**.



Par ailleurs, d'autres places, qui ne sont pas financées par l'Etat au titre de l'hébergement peuvent être sollicitées sur le département, hors SIAO 29. Parmi elles, peuvent être cités les hébergements en communautés Emmaüs ou les places du dispositif DECLIC que peut solliciter la Mission Locale de Brest pour l'hébergement de jeunes en centre AFPA afin de leur permettre de mettre en œuvre une démarche d'insertion.

○ Places hiver

A cela se sont ajoutées en décembre 2018, 10 places supplémentaires à Ti Letty pour l'hiver et 20 places mobilisables en cas de températures basses et de saturation des dispositifs sur décision de la DDCS (17 par le CCAS de Brest et 3 par le CCAS de Concarneau)

Ces places sont venues compléter les 10 places mobilisables en cas de vigilance orange ou rouge et de saturation des dispositifs sur déclenchement du Préfet (5 à Brest et 5 à Quimper).

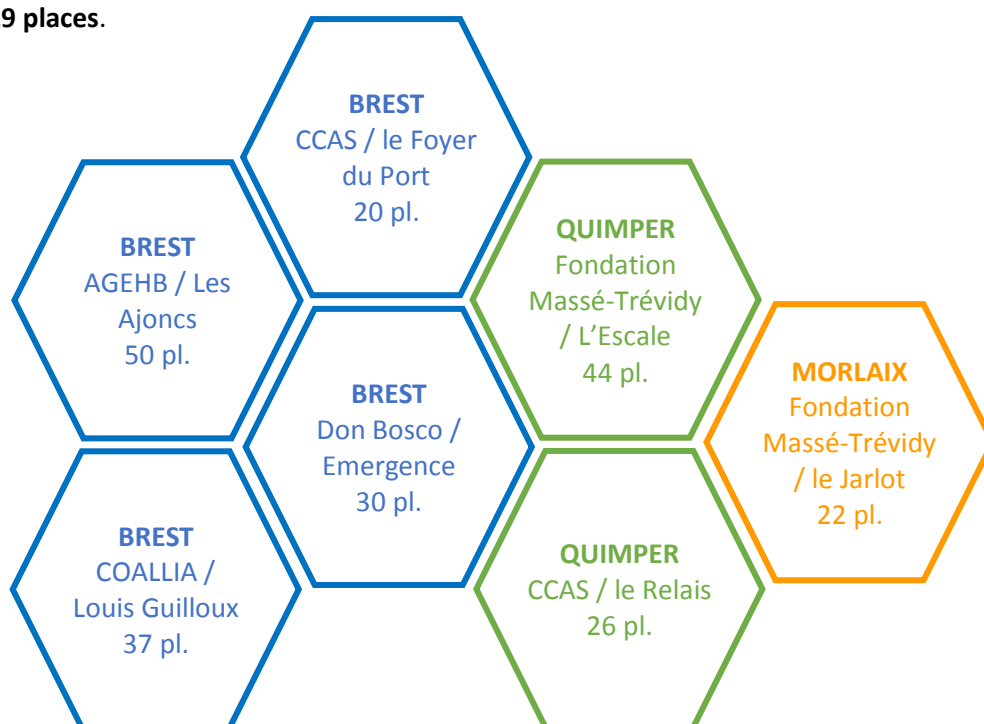
➤ Volet Insertion

Le volet Insertion gère l'ensemble des orientations sur les places en CHRS insertion, ALT insertion, et pension de famille. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents ayant intégré les commissions d'orientation territoriales.

○ CHRS Insertion

Il y a 7 CHRS sur le département. Tous sont intégrés au SIAO.

Il y a 4 CHRS à Brest, 2 CHRS à Quimper, 1 CHRS à Morlaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **229 places**.



○ ALT Insertion

Tous les logements ALT du Finistère, n'ont pas été intégrés au volet Insertion dès son démarrage. En 2011, l'association gisait l'orientation des logements ALT de 11 opérateurs.

Depuis, de nouveaux opérateurs ont intégré leurs logements au sein des commissions. Ces ajouts portent le nombre d'opérateurs à 28 et le nombre de logements ALT à **167** pour **279 places**.

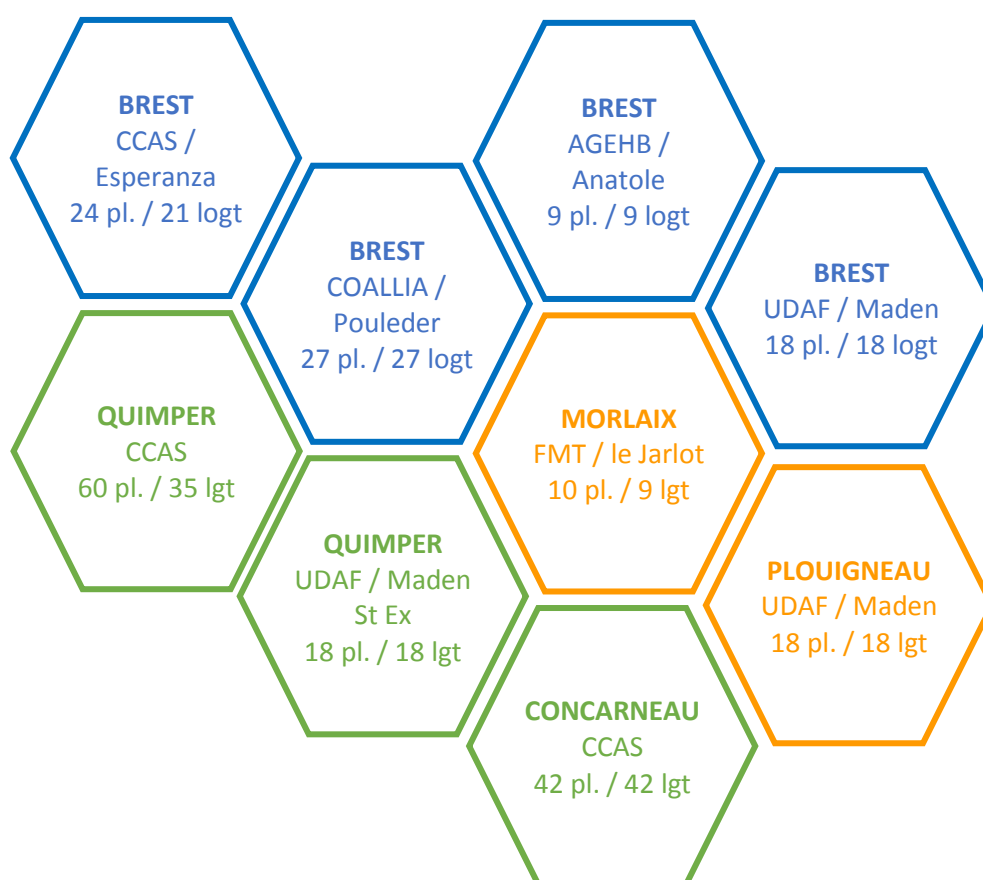


○ Pension de famille / Résidence Accueil

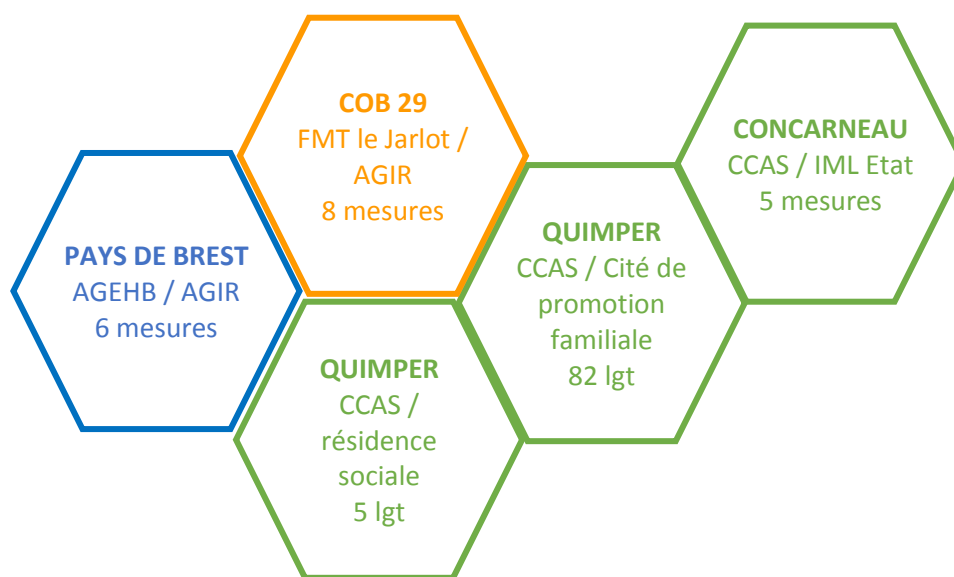
Il y a 7 pensions de famille en Finistère, pour le moment 6 sont intégrées au volet Insertion.

En septembre 2012 s'est ouverte, à Brest, la première résidence accueil du département. Cette structure apparentée aux pensions de famille est spécialisée dans l'accueil des personnes ayant un handicap psychique. Elle est gérée par l'UDAF et comporte 18 places. Une seconde résidence accueil a été ouverte à Quimper en 2015, puis une troisième à Plouigneau en 2017.

Ces 9 structures regroupent **197 logements** pour **226 places**.



○ Autres dispositifs



- La mise en place du SIAO a bouleversé les pratiques, le CCAS de Quimper a voulu poursuivre les changements en intégrant aux commissions, une partie des logements dont il a la gestion dès 2012.
- Le travail du SIAO a permis de mettre en avant un besoin d'accompagnement de type CHRS sur le territoire de Carhaix. Ainsi au 1^{er} octobre 2013 se sont mises en place 5 mesures dites d'intermédiation locative renforcée. Gérées par la Fondation Massé-Trévidy, ces mesures permettent un accompagnement global du ménage sans dépendre d'une structure collective. Il est à noter qu'avec cet accompagnement, le SIAO ne propose pas d'hébergement. En 2018, l'Etat a permis le développer ce dispositif avec 3 mesures supplémentaires sur le COB 29 ainsi que 6 nouvelles mesures sur le Pays de Brest.

En 2018, le volet Insertion dispose pour tous dispositifs confondus, d'un ensemble de plus de **930 places d'hébergement/logement**.

➤ Eléments marquants

○ Secrétariat général

Afin d'apporter un soutien technique au Président du SIAO 29 et de coordonner le fonctionnement associatif, l'association s'est doté d'un secrétaire général au 1^{er} janvier 2018 (0.1 ETP).

○ Logiciel SIAO

Un changement de logiciel a été effectué en fin d'année 2017 afin d'harmoniser les remontées de données nationales. Il s'agit de SI SIAO, logiciel développé par l'Etat. Cet outil ne répond pas encore à nos attentes, l'urgence et l'insertion fonctionnent sur des plateformes web différentes, il est également difficile de sortir des données statistiques cohérentes. Le volet insertion quant à lui utilise toujours une seconde base de données propre au service afin de pouvoir préparer les commissions et répondre aux demandeurs.

○ Création d'une nouvelle commission sur le Pays de Brest (hors Brest Métropole)

Tout au long de l'année 2018, la DDCS et le SIAO ont travaillé à la mise en œuvre d'une nouvelle commission sur le Pays de Brest hors Brest Métropole. Cette nouvelle commission, permettra au SIAO de couvrir l'ensemble du département et d'intégrer les places manquantes (ALT et pension de famille). Sur ce territoire existaient déjà des commissions de suivis mises en place par chaque communauté de communes disposants d'hébergement, nous avons donc travaillé avec l'ensemble des EPCI et des partenaires (AGEHB, conseil départemental, bailleurs sociaux, mission locale) afin de trouver un fonctionnement de commission satisfaisant pour tous. Cette commission, dont le règlement de fonctionnement a été validé en décembre, comportera donc des évolutions par rapport au reste du département. Les bailleurs sociaux et le conseil départemental s'ajoutent à la liste des membres de la commission. S'ajoutent également d'autres dispositifs comme les mesures AGIR ou l'intégration à titre expérimental des 14 logements en intermédiation locative financés dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL). Cette commission se réunira toutes les 6 semaines et démarrera en janvier 2019.

○ Changement d'évaluateur pour les sortants de prison

Depuis 2011, date de mise en œuvre du volet insertion, Emergence (puis Don Bosco) était financé par la DDCS pour aller en maison d'arrêt de Brest afin de réaliser les entretiens d'évaluation SIAO. En début d'année 2018, l'Etat a mis fin à ce financement, il a donc fallu trouver une autre solution pour ce public. Lors d'une réunion en octobre dernier, il a été convenu que le SPIP réalise les demandes SIAO pour les sortants de prison. Cette nouvelle organisation a mis un peu de temps à s'installer puisque nous avons reçu les premières demandes en mars 2019.

Ce changement explique en partie la baisse de demandes sur le volet insertion et en particulier sur le Pays de Brest puisque nous avons constaté entre 2017 et 2018 une baisse de 53% de recours au SIAO pour le motif de sortie de détention.

○ Gestion des listes d'attente du volet insertion

La gestion des listes d'attente a été confiée à chaque structure par défaut de temps à y consacrer. Toutefois, la volonté du SIAO est de pouvoir assurer un meilleur suivi de ces listes et nous avons ainsi mis en place une nouvelle procédure. En effet, chaque ménage orienté vers un hébergement devra recontacter le SIAO dans les 3 mois de son inscription sur liste d'attente afin de mettre à jour sa demande. Ce délai passe à 6 mois pour les demandes de logement (pension de famille, cité de promotion familiale, IML). Si dans ce laps de temps, le ménage n'a pas contacté le SIAO, une relance lui sera faite. La demande sera radiée si aucun contact n'a pu être établi.

○ Participation aux commissions de médiation

Le SIAO 29 continue de participer aux commissions de médiation du département par l'intermédiaire du responsable du volet insertion. Selon l'organisation en vigueur, lorsqu'un ménage est reconnu prioritaire sur un hébergement, c'est le SIAO, après avoir été désigné par le Préfet, qui fera le courrier au ménage reconnu prioritaire et préviendra la structure désignée.

➤ Perspectives

○ Logement

Au-delà des dispositifs initiaux, le SIAO a vocation à élargir son champ de compétences/d'action avec l'intégration de nouveaux dispositifs comme les résidences sociales ou l'intermédiation locative. Les SIAO confirment donc leur place dans le champ de l'hébergement mais

également du logement accompagné. La loi ALUR⁸ du 23 mars 2014 le confirme en donnant une existence légale aux SIAO.

Le SIAO 29 a déjà amorcé cette évolution en incluant depuis 2012 une partie du parc logement du CCAS de Quimper au sein des commissions SIAO. De plus, dans le cadre du nouveau plan quinquennal pour le logement d'abord, l'Etat va développer des mesures d'intermédiation locative dans le parc privé. Ces nouveaux logements seront intégrés au SIAO, les publics « cibles » seront les sortants d'hébergement (pour favoriser la fluidité des dispositifs) ainsi que les ménages pouvant être orientés en ALT, dans l'attente d'une solution logement. Un travail a déjà été amorcé en 2018 avec l'AIVS ALMA sur le Pays de Brest et avec SOLIHA AIS pour le reste du département.

Les liens du SIAO avec le logement se développent également via la mission relative au recensement des ménages prêts à sortir de l'hébergement vers le logement. En effet, depuis mars 2017, l'articulation du SIAO avec les bailleurs sociaux prend la forme d'un tableau qui est transmis chaque mois à la DDCS. Sur ce tableau sont inscrits les ménages hébergés prêts à accéder au logement. Avec ces données, la DDCS priorise ces ménages au titre du contingent préfectoral. Cette articulation n'en est qu'aux balbutiements et nous souhaitons pouvoir travailler avec les bailleurs sur les situations « complexes » qui restent hébergées sans propositions logement.

Ce partenariat pourra continuer de se développer en 2019 avec la volonté de Quimper Bretagne Occidentale de créer une commission partenariale pour le traitement des publics prioritaires. D'abord limitée au territoire de QBO, cette commission devrait être élargie à l'ensemble du Pays de Cornouaille puisque cette commission souhaite s'appuyer sur le fonctionnement du SIAO. Un travail sera à mener avec les différents partenaires ainsi qu'avec la DDCS afin de trouver la meilleure articulation entre tous les partenaires.

○ Observatoire

Si le développement du SIAO n'est possible qu'avec un travail partenarial fort, les demandes de données que nous recevons au SIAO montre l'intérêt de la mission observatoire. En effet, de plus en plus de partenaires (associations, EPCI) nous sollicitent afin de transmettre des données sur un territoire ou un public spécifique. Une meilleure connaissance des besoins permet de s'orienter vers des solutions ou de nouveaux outils plus adaptés. Le développement des mesures d'accompagnement AGIR en est le parfait exemple.

⁸ Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

○ Nouveaux outils

Cela n'a pu être fait en 2018 comme prévu, mais nous souhaitons toujours mettre en place de nouveaux outils, afin d'améliorer la connaissance du SIAO et des solutions d'hébergement qui existent sur le département:

- Modification de la fiche de demande pour le volet insertion : questions reformulées ou plus précises et ajouts de nouvelles préconisations liées au développement des dispositifs.
- Un guide pratique sur le SIAO 29. Destiné aux professionnels réalisant les demandes d'hébergement, il permet de mieux comprendre le fonctionnement du SIAO et nos attentes concernant les évaluations. L'objectif étant in fine d'améliorer les orientations.
- Un répertoire des structures d'hébergement. Ce répertoire sera mis en ligne sur le site internet du SIAO 29 et permettra de mieux appréhender les différents dispositifs intégrés au SIAO.

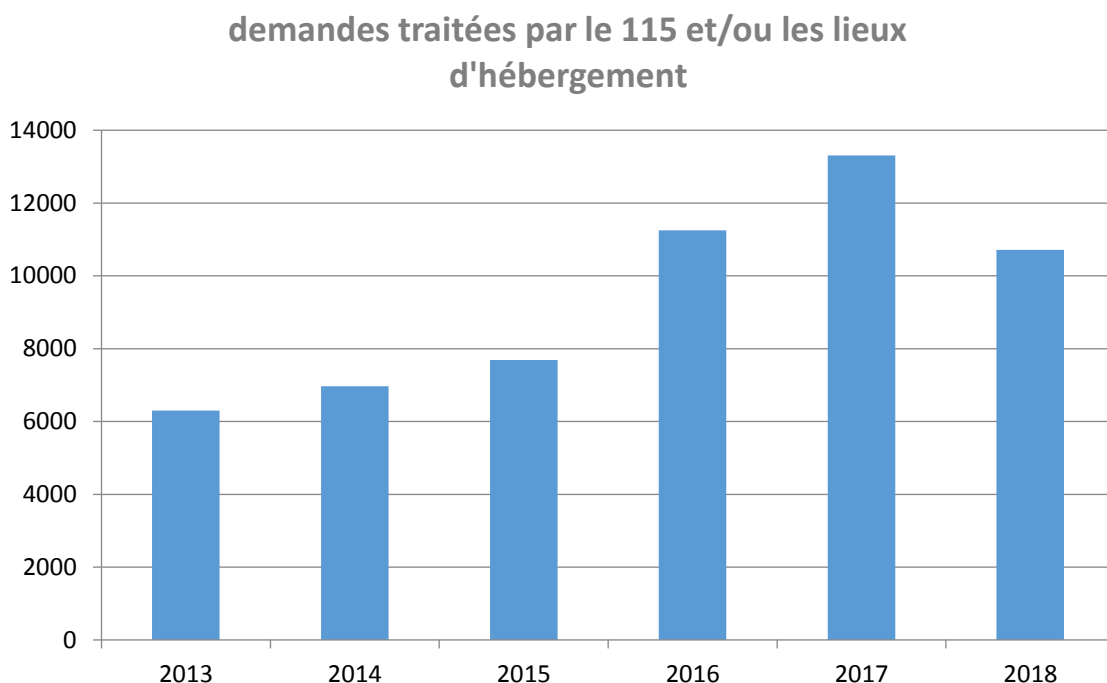




Rapport d'observatoire



➤ Les demandes d'hébergement

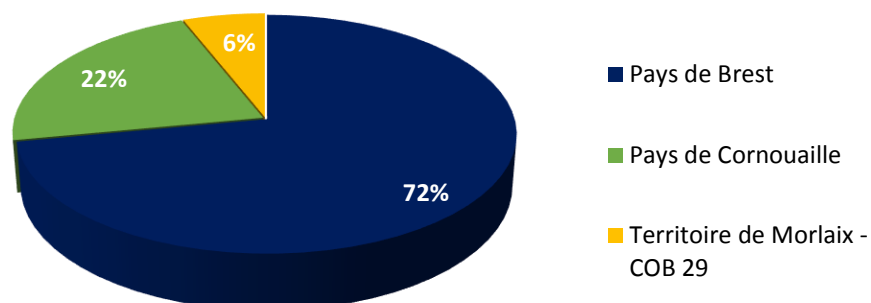


Comme le montre ce graphique, les demandes d'hébergement d'urgence ont augmentées de **120%** entre 2013 et 2017 et particulièrement entre 2015 et 2017, puis ont connu une légère diminution en 2018. Cette diminution s'explique notamment par le fait que moins d'hébergements ont été accordés par l'Etat à l'hôtel.

En 2018, 1868 personnes différentes et 1336 ménages différents ont sollicité le dispositif d'hébergement d'urgence

10715 demandes d'hébergement d'urgence ont ainsi été traitées.

Répartition des demandes par territoires

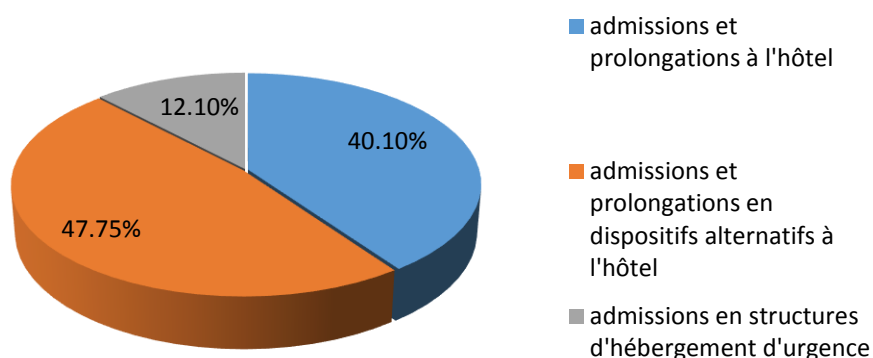


Le Pays de Brest concentre près de 3 quarts des demandes d'hébergement. Cela s'explique par le fait que Brest soit la métropole la plus peuplée du département avec une concentration des dispositifs d'accueil plus importante sur le territoire.

➤ Les réponses

En réponse aux 10715 demandes reçues en 2018, 7714 ont donné lieu à un hébergement (72%) et 3001 n'ont pas abouties (28%)

Répartition des réponses positives



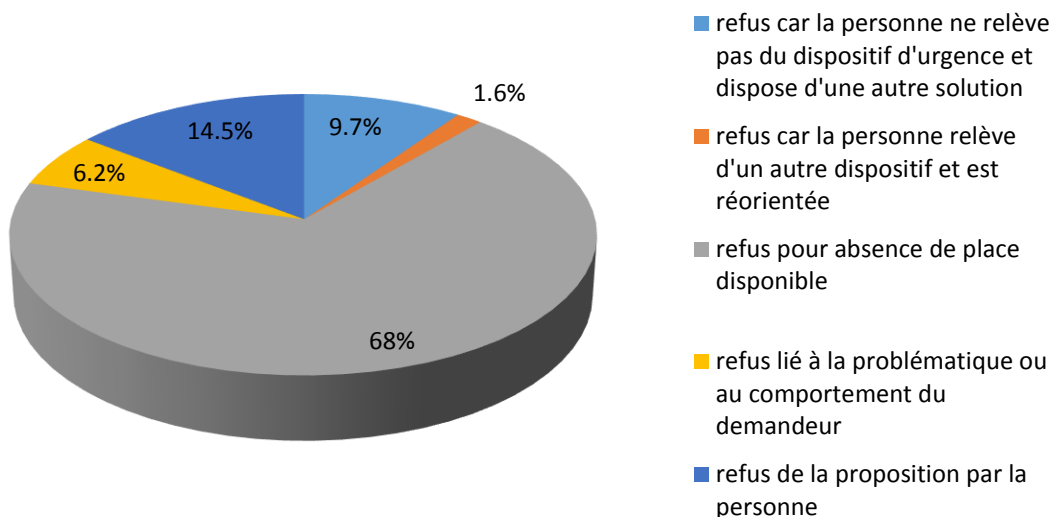
Parmi les 7714 demandes ayant donné lieu à un hébergement 40,1% ont donné lieu à une mise à l'abri à l'hôtel (59,9% en 2017), 47,75% en dispositifs alternatifs et 12,1% en dispositifs d'hébergement « classiques ».

Avec l'extension des dispositifs alternatifs, la part des orientations en hébergements d'urgence a augmenté tandis que les orientations à l'hôtel diminuaient.

L'hébergement à l'hôtel est sollicité lorsqu'il n'est pas possible d'orienter les personnes sur d'autres dispositifs, soit pour des raisons de statut administratif soit du fait de l'absence de place disponible en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement « classiques ».

Souvent, l'hôtel constitue une solution de transition avant l'accueil en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement « classiques ». Leur nombre apparaît important car chaque prolongation (de quelques jours) est comptabilisée alors que les prises en charge en dispositifs d'hébergement « classiques » ne sont comptabilisées qu'une seule fois pour une durée de séjour plus longue, en application du principe de continuité. Les nuitées enregistrées sont donc malgré tout plus nombreuses en dispositifs d'hébergement « classiques » qu'à l'hôtel.

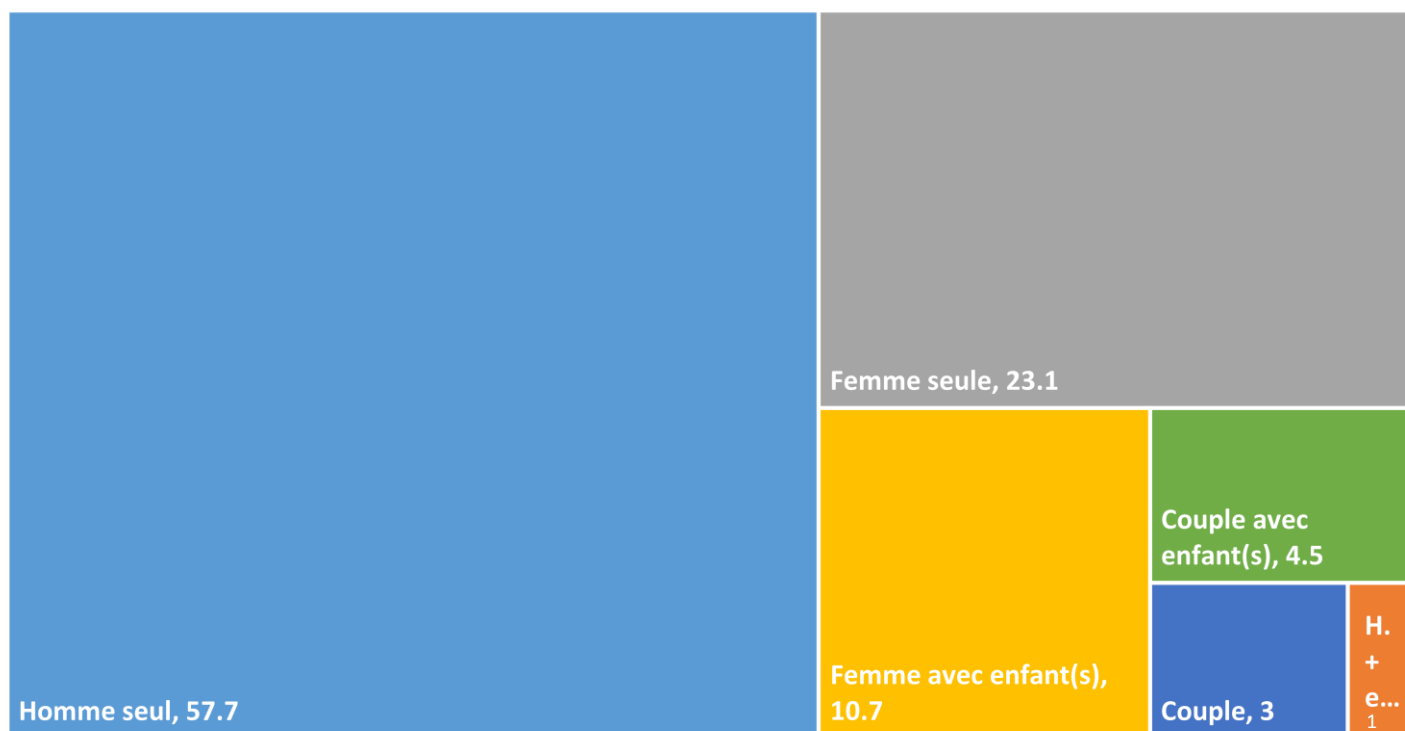
Répartition des réponses négatives



En 2018, on note une augmentation de la part des demandes n'ayant pas abouti à un hébergement (28% en 2018 contre 26% en 2017). En effet il n'a donc pas été possible de répondre positivement à un nombre croissant de demandes notamment pour des personnes migrantes (décisions DDCS), des hommes seuls et des femmes seules (faute de moyens, l'accueil des familles et des femmes victimes de violences est priorisé). 68% de réponses ont été négatives pour absence de place disponible.

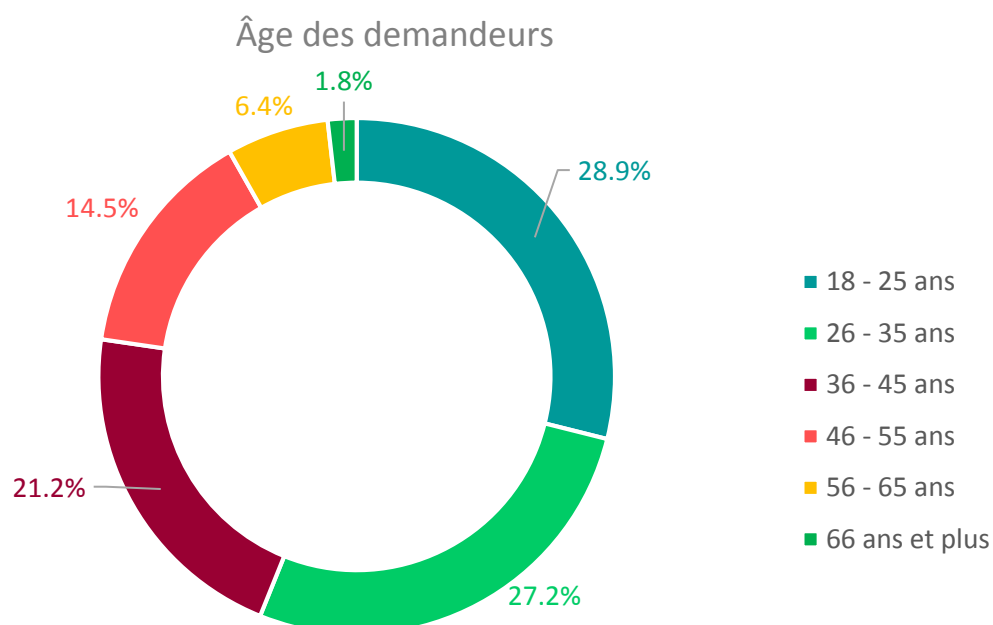
➤ Typologie des demandeurs

Situation familiale des demandeurs (en %)



En 2018, **1336** ménages différents ont sollicité le dispositif d'hébergement d'urgence au 115 et/ou à un lieu d'accueil-évaluation

Les familles représentaient **16,2%** des ménages concernés. Dans le même temps, la part des hommes seuls a très légèrement augmenté.



En 2018, **28,9%** des demandeurs adultes ayant communiqué leur âge étaient âgés de 18 à 25 ans

Les jeunes représentent donc toujours une part prépondérante des demandeurs. Or peu de dispositifs d'hébergement d'urgence leur sont particulièrement destinés sur le département.

L'absence de ressources et les ruptures familiales sont des éléments d'explication

Ressources des demandeurs

Ressources	GF	%
Activité déclarée	32	7%
Formation	1	0.2%
Retraite	10	2.2%
Assedic	51	11.1%
Minimas sociaux	148	32.3%
Autres	18	4%
Sans ressources	198	43.2%
Total	458	100%

878 ménages demandeurs n'ont pas spécifié leurs ressources

Parmi les ménages ayant spécifié leurs ressources en 2018, **43,2%** se déclaraient sans ressources, **7%** des ménages déclaraient percevoir un salaire et **32,3%** déclaraient percevoir les minimas sociaux.

Situation résidentielle des ménages avant la demande d'hébergement d'urgence

Situation	GF	%
Domicile parental	20	1,5%
Domicile personnel ou conjugal	111	8,3%
Etablissement de cure, post-cure	2	0,1%
Foyers	3	0,2%
Hébergement mobile ou de fortune	26	1,9%
Hébergement par des tiers	208	15,6%
Hôpital général	28	2,1%
Hôpital psychiatrique	13	1,0%
Hôtel payé par le ménage	46	3,4%
Hôtel 115	105	7,9%
Prison	4	0,3%
Rue	303	22,7%
Structure d'insertion	5	0,4%
Structure d'urgence	174	13,0%
Structure de stabilisation	6	0,4%
Autre	51	3,8%
NC	231	17,3%
TOTAL	1336	100%

Parmi les ménages ayant demandé un hébergement d'urgence en 2018 :

22,7% déclaraient vivre à la rue,

17,3% des ménages n'ont pas communiqué leur situation résidentielle,

15,6% déclaraient être hébergés chez des tiers,

13% déclaraient être hébergés dans une structure d'hébergement d'urgence,

8,3% déclaraient vivre à leur domicile ou chez leur conjoint avant de se retrouver sans hébergement (ruptures, violences conjugales, expulsions...).

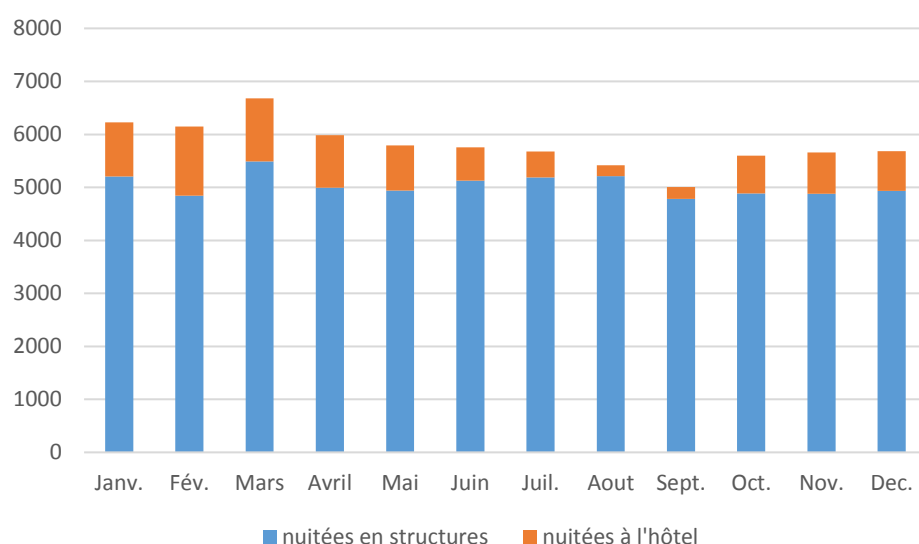
7,9% déclaraient être hébergés à l'hôtel par le 115,

3,4% déclaraient loger à l'hôtel par leurs propres moyens

et 3,1% déclaraient sortir d'un hôpital.

➤ Les hébergements

Répartition des nuitées sur le dispositif urgence de janvier à décembre 2018



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Total	%
nuitées en structures	5203	4845	5492	4994	4937	5127	5185	5212	4785	4885	4881	4934	60480	86,9%
nuitées à l'hôtel	1026	1303	1188	993	854	630	492	207	220	712	777	746	9148	13,1%
Total	6229	6148	6680	5987	5791	5757	5677	5419	5005	5597	5658	5680	69628	100%

En 2018, **1252** personnes différentes ont ainsi été hébergées en urgence sur le département, via les dispositifs SIAO, contre **1690** en 2017, 1742 en 2016, **1580** en 2015, **1683** en 2014 et **1834** en 2013.

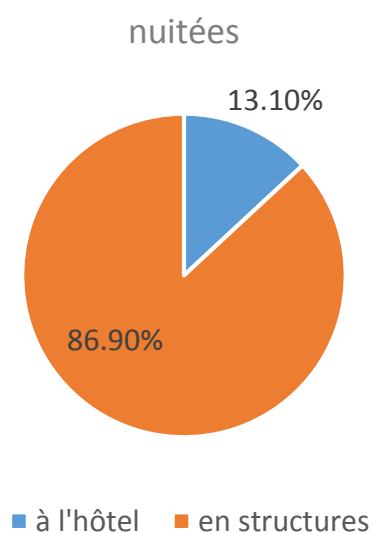
Le nombre de personnes hébergées a ainsi diminué, tout comme le nombre de nuitées d'hébergement octroyées. **69628** nuitées ont été enregistrées en hébergement d'urgence en 2018 contre **83884** en 2017 et **75188** en 2016. Comme indiqué précédemment, cette baisse s'explique par le fait que moins d'hébergement ont été accordés par l'Etat à l'hôtel.

Variation des nuitées enregistrées

	Variation entre 2012 et 2013	Variation entre 2013 et 2014	Variation entre 2014 et 2015	Variation entre 2015 et 2016	Variation entre 2016 et 2017	Variation entre 2017 et 2018
nuitées enregistrées en structures	+10%	+29%	+15%	+7%	+3.6%	+4,2%
nuitées enregistrées à l'hôtel	-4%	+3,0%	-9%	+101%	+34.7%	-64,6%
Total	+7%	+23,0%	+10,0%	+22%	+11.6%	-17,0%

A travers le tableau ci-dessus, on peut constater que le nombre de nuitées octroyées chaque année n'a cessé d'augmenter entre 2012 et 2017, puis a diminué en 2018.

Si le nombre de places a encore augmenté en 2018, le nombre de nuitées octroyées à l'hôtel à lui diminué considérablement. Cela s'explique par une évolution de l'utilisation de ce mode d'hébergement. En effet, celui-ci est aujourd'hui essentiellement utilisé pour l'hébergement des personnes en « situations complexes » et conditionné à un accord préalable de l'Etat.



Durée moyenne de séjour par dispositifs

Dispositif	Durée moyenne de séjour
Nuitées d'hôtel	29 jours
Dispositifs alternatifs	41 jours
ALT Urgence	124 jours
CHRS Urgence	70 jours

Répartition des nuitées par territoires et par dispositifs

	Structures		Hôtel	
	2017	2018	2017	2018
Pays de Brest	60.7%	61,5%	78.7%	59,0%
Pays de Cornouaille	35%	34,4%	16.1%	28,5%
Pays de Morlaix et Carhaix	4.3%	4,1%	5.2%	12,5%

Le Pays de Brest concentre une part importante des hébergements en structures (61,5% en 2018 contre 60.7% en 2017 et 59% en 2016), et à l'hôtel (59% en 2018 contre 78.7% en 2017 et 89% en 2016). Néanmoins, la part du Pays de Brest parmi les hébergements à l'hôtel a diminué fortement entre 2017 et 2018, tandis que celle du Pays de Cornouaille a augmenté, tout comme celle du Territoire Morlaix/Carhaix. Cela s'explique par le fait que les services de l'Etat aient décidé d'étendre sur tout le département les orientations hôtelières pour le public migrant.

Détail des nuitées enregistrées en structures d'hébergement

2018 (données mensuelles cumulées)	nuitées	personnes	HS	FS	couples	familles	situation
PAYS DE BREST	37169	1667	713	294	41	183	1231
Appartements d'urgence Ti Letty, Brest	15337	765	209	138	26	106	479
Foyer Les exclus, Brest	645	61	47	10	2	0	59
CHRS Kastellidour, Brest	6337	263	0	64	1	73	138
CHRS du port (Urgence +Stabilisation), Brest	7203	268	268	0	0	0	268
ALT semi-Urgence, Brest	4619	172	136	12	12	0	160
DHT, Brest	2429	96	39	57	0	0	96
Dispositif hiver CCAS Brest	202	19	3	1	0	4	8
ALT FJT Kerheol, Brest	250	15	10	5	0	0	15
ALT FJT Michelet, Brest	147	8	1	7	0	0	8
PAYS DE CORNOUAILLE	20814	1038	575	197	3	74	849
Dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel, Quimper	5113	249	0	40	1	65	106
CHRS L'Hôtel Social, Quimper	8909	476	359	93	2	0	454
CHRS Concarneau	3165	154	154	0	0	0	154
ALT Concarneau	544	20	0	20	0	0	20
ALT CIAS Quimperlé	823	36	0	3	0	9	12
ALT et DHU FJT Trévidy, Quimper	534	21	19	2	0	0	21
ALT et DHU FJT Les peintres de Cornouaille Quimper	1726	82	43	39	0	0	82
PAYS DE MORLAIX ET CARHAIX	2497	203	107	43	4	16	170
Dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel, Morlaix	798	65	18	12	1	11	42
CHRS Le Jarlot, Morlaix	1395	112	69	25	3	5	102
ALT FJT du Poher, Carhaix	243	15	10	5	0	0	15
Dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel, Carhaix	28	1	0	1	0	0	1
Accueil Relais (places hiver), Carhaix	33	10	10	0	0	0	10
Totaux	60480	2908	139	534	48	273	2250
			62%	24%	2%	12%	100%

Détail des nuitées enregistrées à l'hôtel

2018 (données mensuelles cumulées)	nuitées	personnes	HS	FS	couples	familles	situations
PAYS DE BREST	5397	800	181	238	10	114	543
Nuitées d'hôtel AGEHB	5397	800	181	238	10	114	543
PAYS DE CORNOUAILLE	2609	363	82	97	14	51	244
Nuitées d'hôtel AGEHB	1542	259	36	81	11	39	167
Nuitées d'hôtel Fondation Massé-Trévidy, Quimper	524	49	0	13	0	12	25
Nuitées d'hôtel CCAS Quimper	543	55	46	3	3	0	52
PAYS DE MORLAIX ET CARHAIX	1142	116	18	8	2	22	50
Nuitées d'hôtel AGEHB	1068	97	8	5	1	20	34
Nuitées d'hôtel Massé-Trévidy	74	19	10	3	1	2	16
Totaux	9148	1279	281	343	26	187	837
			33%	41%	3%	22%	100%

A partir de ces 2 tableaux, on constate que la proportion des familles est plus importante à l'hôtel qu'en structures. En effet, les familles représentent en moyenne **22%** des ménages hébergés à l'hôtel chaque mois contre **12%** des ménages hébergés en structures, car une partie des familles ne peut pas prétendre à une entrée en structure au vu de leur situation administrative (décision DDCS). Ces familles peuvent uniquement être hébergées à l'hôtel.

Quant aux hommes seuls, qui représentent toujours la majorité des demandeurs, une grande partie de l'offre d'hébergement en structures leur est destinée. Cela explique qu'ils représentent **62%** des ménages hébergés en structures contre **33%** des ménages hébergés à l'hôtel. Cette différence s'explique également par le fait que les hébergements à l'hôtel soient octroyés en priorité aux femmes victimes de violences et aux familles.

➤ Les conditions de sorties

Motifs de fin d'hébergement en structures

	2018	%
La personne décide de s'en aller par elle-même	122	22.22
Sortie vers un CHRS	84	15.30
Sortie vers un logement	105	19.13
Sortie vers un logement de transition ou IML	8	1.5
Retour au domicile conjugal ou familial	33	6
Hébergement amical ou familial	37	6.7
La personne a trouvé une autre solution	25	4.6
Fins de séjour, exclusions ou mises à pied	37	6.7
Hospitalisation	12	2.2
Sortie vers un hébergement de stabilisation	9	1.6
Sortie vers une autre structure d'hébergement d'urgence	60	10.9
Sortie vers un Centre maternel	2	0.4
Retour dans le pays d'origine	10	1.8
Incarcération	2	0.4
Sortie vers des lits halte soins santé	1	0.2
Décès	2	0.4
TOTAL	549	100

Les données présentées ci-dessus correspondent aux informations transmises par les structures d'hébergement au SIAO-115 à chaque sortie. Ces données ne sont pas disponibles pour les hébergements à l'hôtel et en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel.

Sur le département, 78 commissions ont eu lieu cette année (80 en 2017), pour 966 demandes (1084 en 2017) soit 1 548 personnes concernées.

En 2018, il y a eu 78 commissions volet insertion :

- 35 commissions sur le Pays de Brest
- 21 commissions sur le Pays de Cornouaille.
- 22 commissions sur le territoire de Morlaix-COB 29

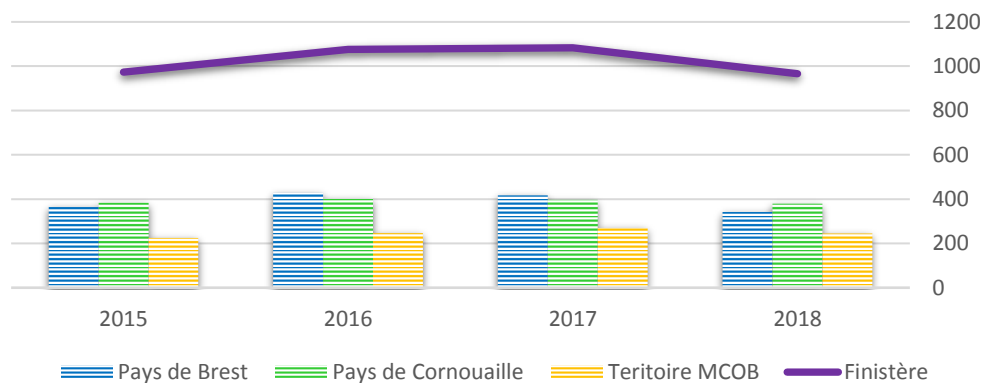
En 2018, 966 demandes ont été enregistrées :

- 342 demandes sur le Pays de Brest
- 379 demandes sur le Pays de Cornouaille
- 245 demandes sur le territoire de Morlaix-COB 29

A NOTER : Seule une partie des logements ALT du Pays de Brest sont intégrés au SIAO. Ainsi pour 20 places pension de famille et 14 logements ALT, nous ne pouvons pas remonter d'information cette année.

	GF	Nb de personnes	Nb adultes	Nb enfants
BREST	309	494	332	162
CCPA	7	15	8	7
Brest Métropole	26	34	28	6
CORNOUAILLE	379	638	403	235
MCOB	245	367	260	107
Total	966	1548	1031	517

Evolution des demandes depuis 2015



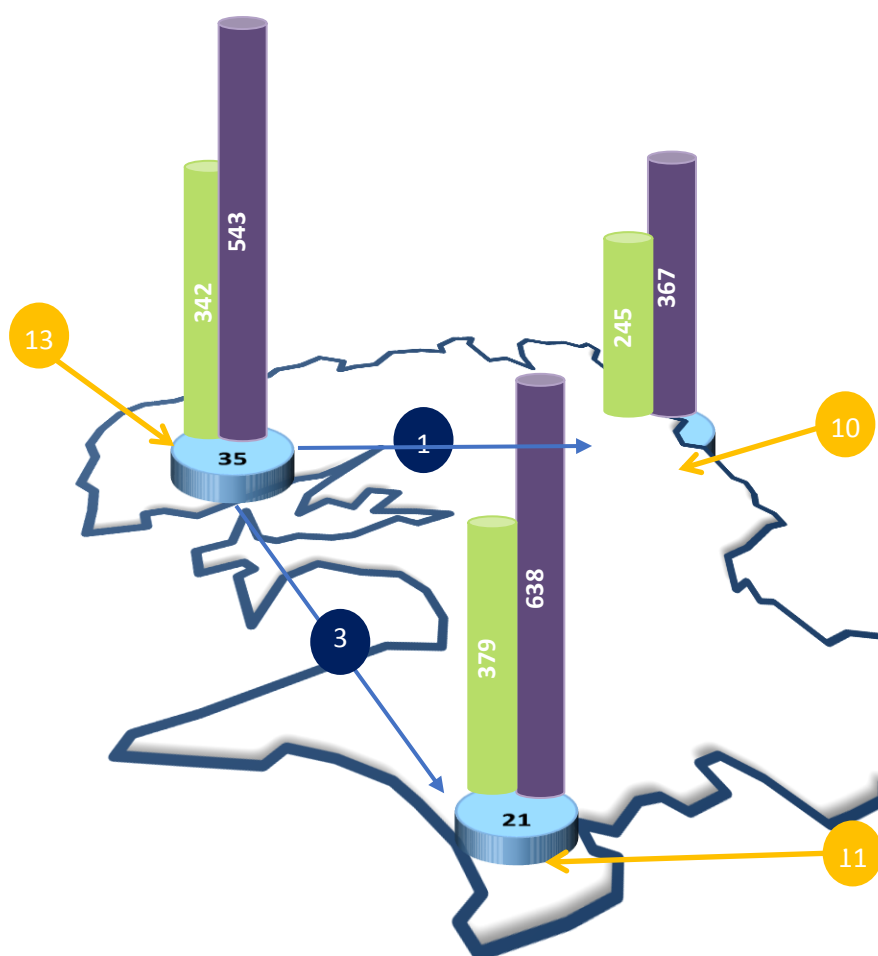
➤ Les demandes

En 2018, sur le Finistère, on compte **78** commissions. Ce qui représente **966** demandes traitées et **1 548** personnes

Le nombre de demandes est en baisse par rapport à l'année 2017 (-10.8%).

Les demandes émanant de la ville de Brest représentent à elles seules plus de **25.9%** des demandes finistériennes.

Le nombre de demandes extérieures au département reste similaire aux années précédentes passant de **31** en 2017 à **34** cette année.

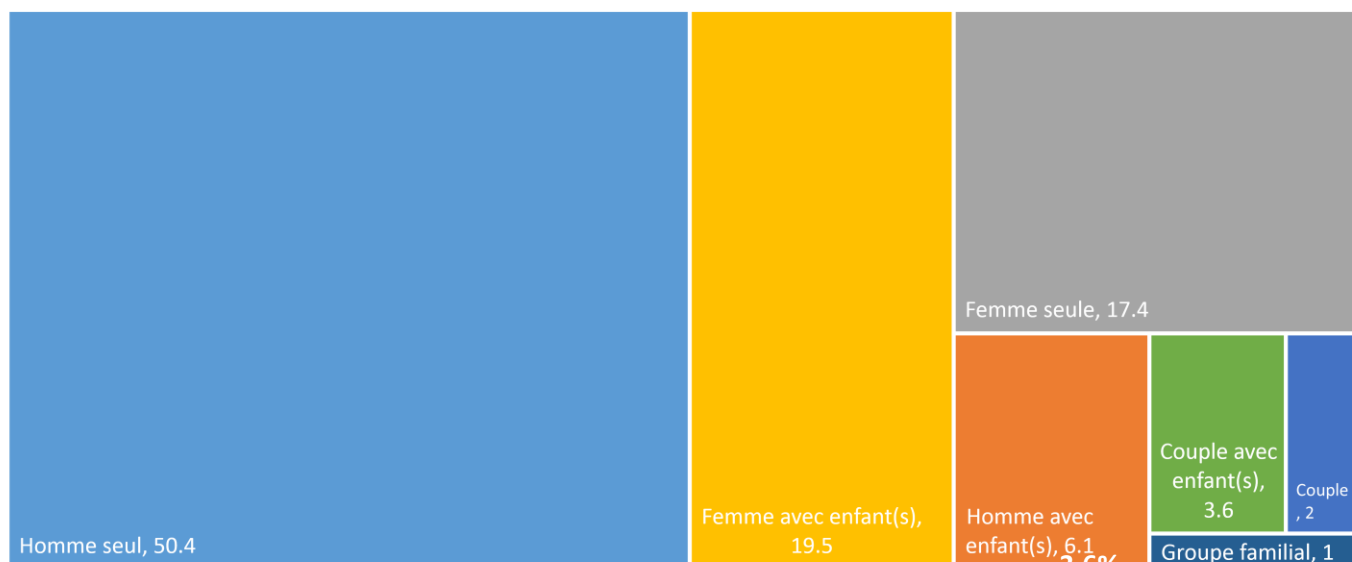


- Nombre de personnes
- Nombres de demandes
- Nombres de commissions
- Nombres de demandes extérieures au département
- Nombres de réorientation vers COT du territoire

Contrairement aux dernières années, on note une baisse du nombre de demandes sur l'ensemble des territoires. Cette baisse est plus prononcée sur le Pays de Brest (-18%). Cela s'explique par la baisse du nombre de demandes de sortants de prison en 2018.

➤ Typologie des demandeurs

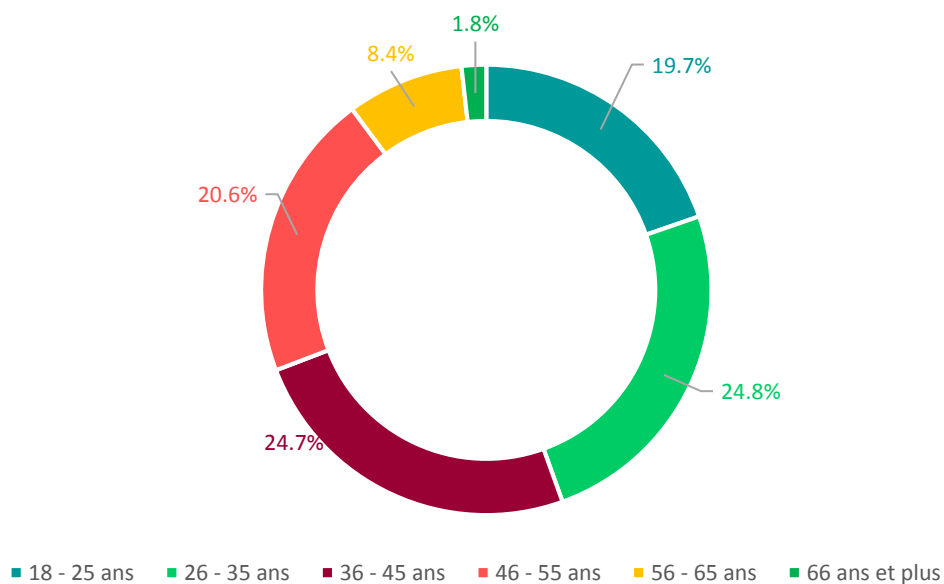
Composition familiale (%)



Le nombre de personnes seules faisant une demande insertion est de **67.9%** (**67.2%** en 2017). Si le nombre d'hommes seuls augmente légèrement (**50.5%** en 2018 contre **49.6** en 2017), le nombre de femmes seules sollicitant l'insertion reste stable (**17.4%** contre **17.6%** en 2017).

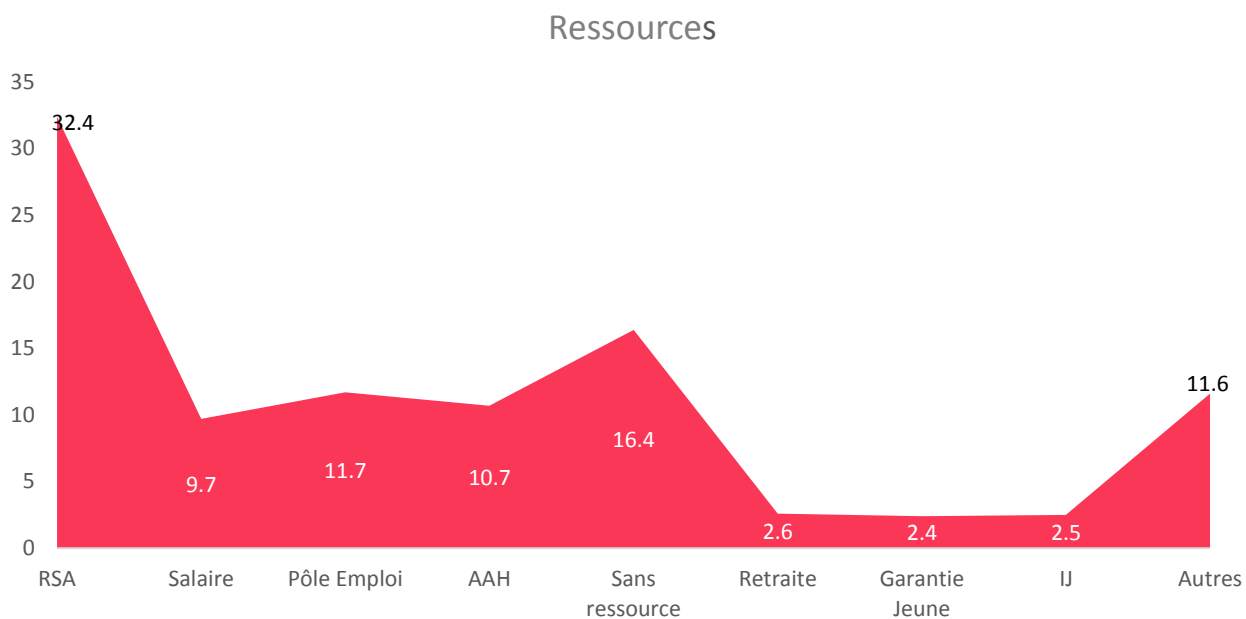
Comparativement à 2017, le nombre de femmes avec enfants a augmenté de **0.7** points, celui des couples avec enfant(s) et des couples sans enfant a baissé de **1.2** et **1.1** points.

Age des demandeurs



Sur ce critère également la tendance connue sur les années précédentes a évolué. Ainsi le nombre de moins de 25 ans est en baisse (passant de 24 à 19.7%). Le nombre de 26-35 ans a également diminué de 3 points passant à 24.8%. Ce sont les tranches 46-55 ans et 56-65 ans qui voient ainsi leurs taux augmenter de 5 et 2.1 points passant ainsi à 20.6% et 8.4%.

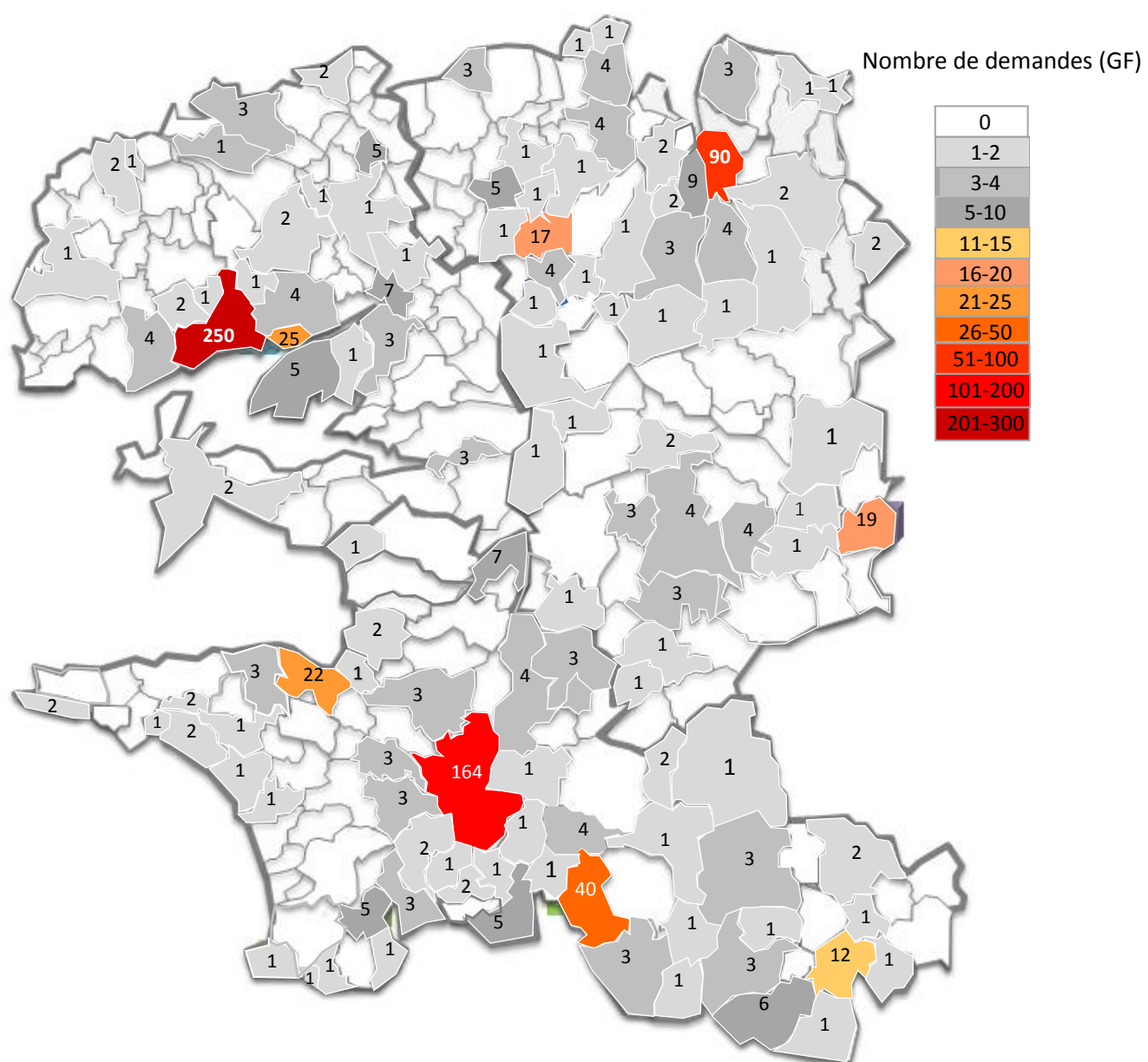
Concernant la répartition territoriale, les 18-25 ans sont les plus représentés sur le Pays de Brest avec 26.2% des demandes. Viennent ensuite le territoire Morlaix-Cob puis le Pays de Cornouaille avec 21.6% et 14.5 % des demandes.



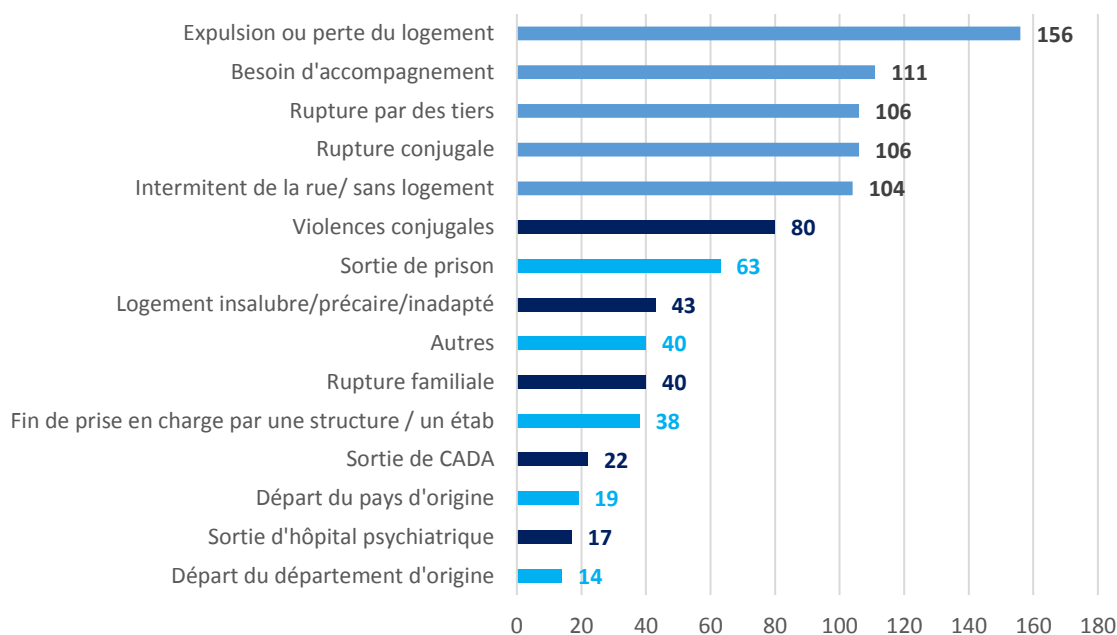
En 2018, Plus de **32%** des demandeurs perçoivent le RSA, **16.4%** sont sans ressources, **10.7%** ont l'AAH, **11.7%** perçoivent des prestations de pôle emploi et **9.7%** ont un salaire. Ces données sont sensiblement similaires aux années précédentes, on note toutefois, une baisse des demandeurs sans ressources au profit de ceux aux minimas sociaux.

La proportion des personnes sans ressources est la plus importante sur le Pays de Brest avec **23.3%** des demandeurs ; celle des personnes ayant l'AAH est la plus représentée sur Morlaix-COB avec **12.7%**. C'est sur le Pays de Cornouaille où l'on retrouve le plus de personnes salariées avec **11.9%** des demandeurs.

Origine géographique des demandeurs



Motifs des demandes

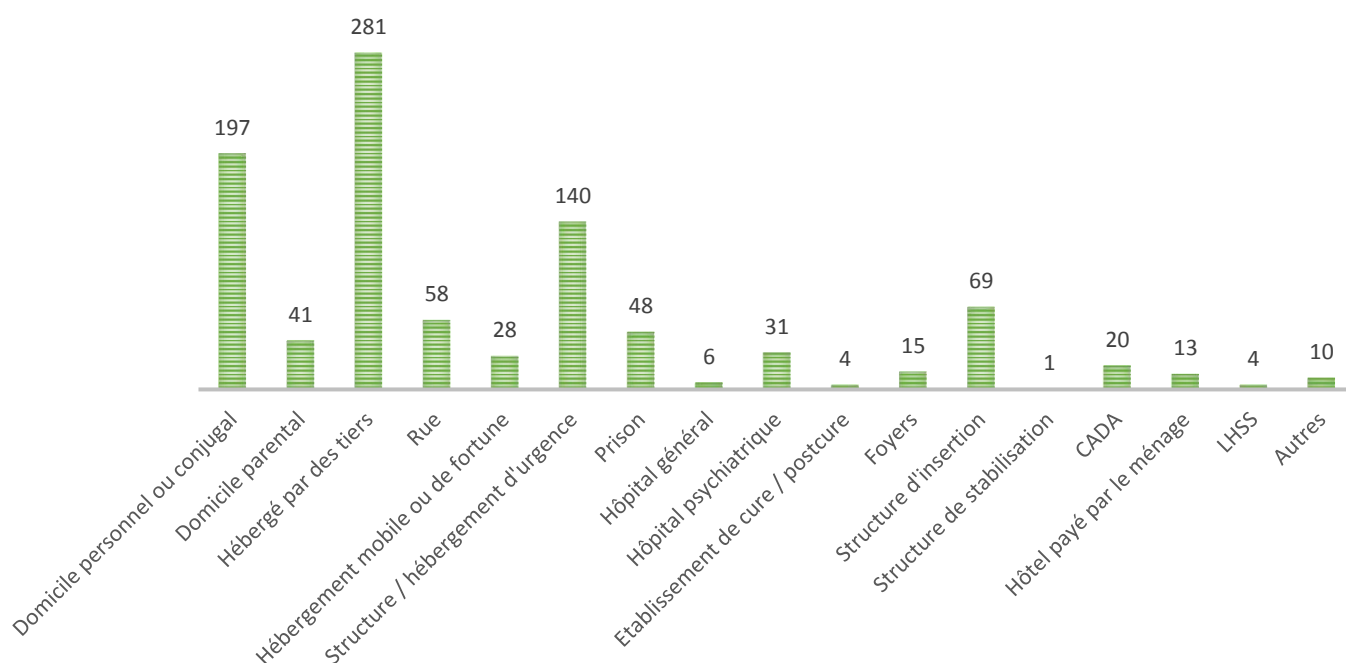


En 2018, plus de **26.1%** des demandes avaient pour motifs une rupture familiale, conjugale ou par des tiers. Ce taux atteint **32.7%** sur le territoire Morlaix-COB 29. Le second motif est l'expulsion ou la perte de logement 16.15% (avec respectivement **17.5%** des demandes sur le territoire Morlaix/COB 29, **15%** sur le Pays de Cornouaille et **17.7%** sur Brest). Le recours au SIAO pour sortie de détention a chuté de **5.9 points** par rapport à 2017 et représente **6.5%** des demandes (dont **63.5%** se font sur Brest).

Après une légère baisse l'année dernière, le recours au volet insertion suite à des violences conjugales est en hausse avec **8.3%** des demandes (**6.4%** en 2017). Ces sollicitations sont plus importantes sur le Pays de Cornouaille avec **11.3%**.

Comme indiqué en amont de ce rapport, le recours au SIAO en sortie de détention a chuté de **53%** entre 2017 et 2018.

Situations résidentielles



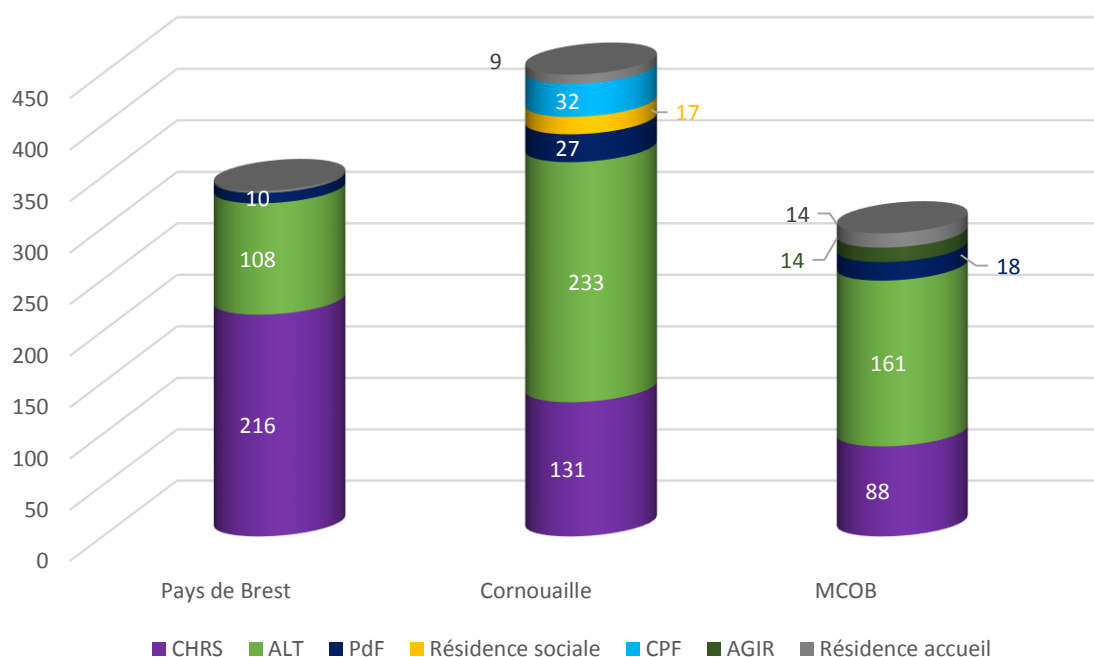
Pour près de **30%**, les ménages sont hébergés par des tiers au moment de la demande SIAO ; **20%** des demandeurs, sont au domicile personnel ou conjugal ; **14.5%** sont pris en charge sur un dispositif d'urgence (ce taux atteint **18.2%** sur le Pays de Cornouaille).

6% des demandeurs indiquent être sans aucune solution lors de la demande. Ce taux est de **9.5%** sur le Pays de Cornouaille, **4.5%** sur Morlaix-Cob et de **2.9%** sur le Pays de Brest.

Sur le Pays de Brest, **11%** sont incarcérés au moment de la demande.

➤ Les réponses

Préconisations

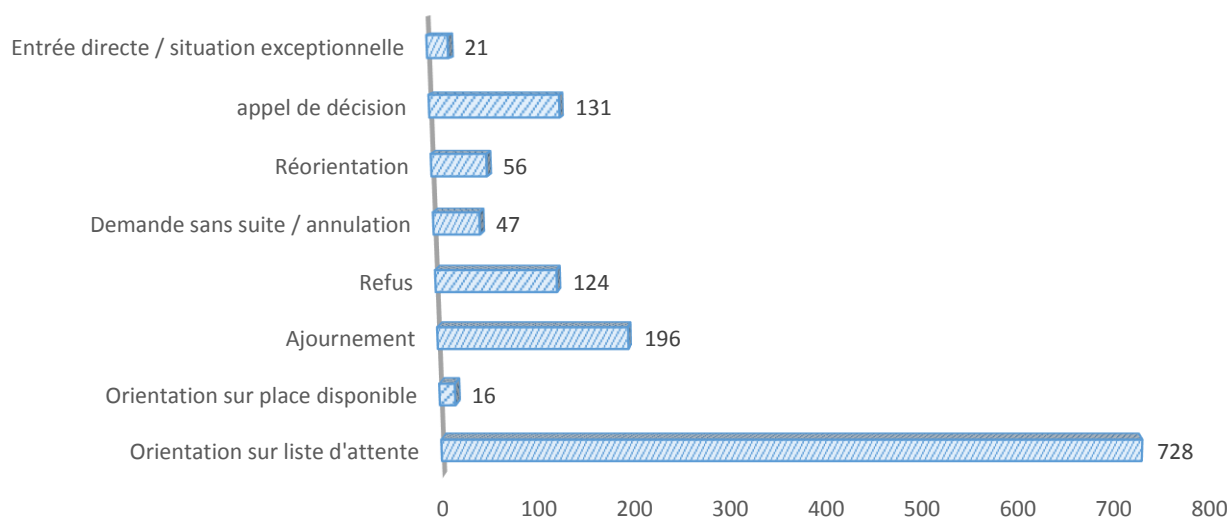


Les préconisations se font en directions des CHRS à **38.5%** ; des ALT à **45.2%** des PDF à **4.8%**.

2.8% des fiches ne comportent pas de préconisations contre **7%** en 2017.

49.6% des préconisations CHRS proviennent du Pays de Brest ; **46.4%** des préconisations ALT et **49%** des préconisations PDF proviennent de Cornouaille.

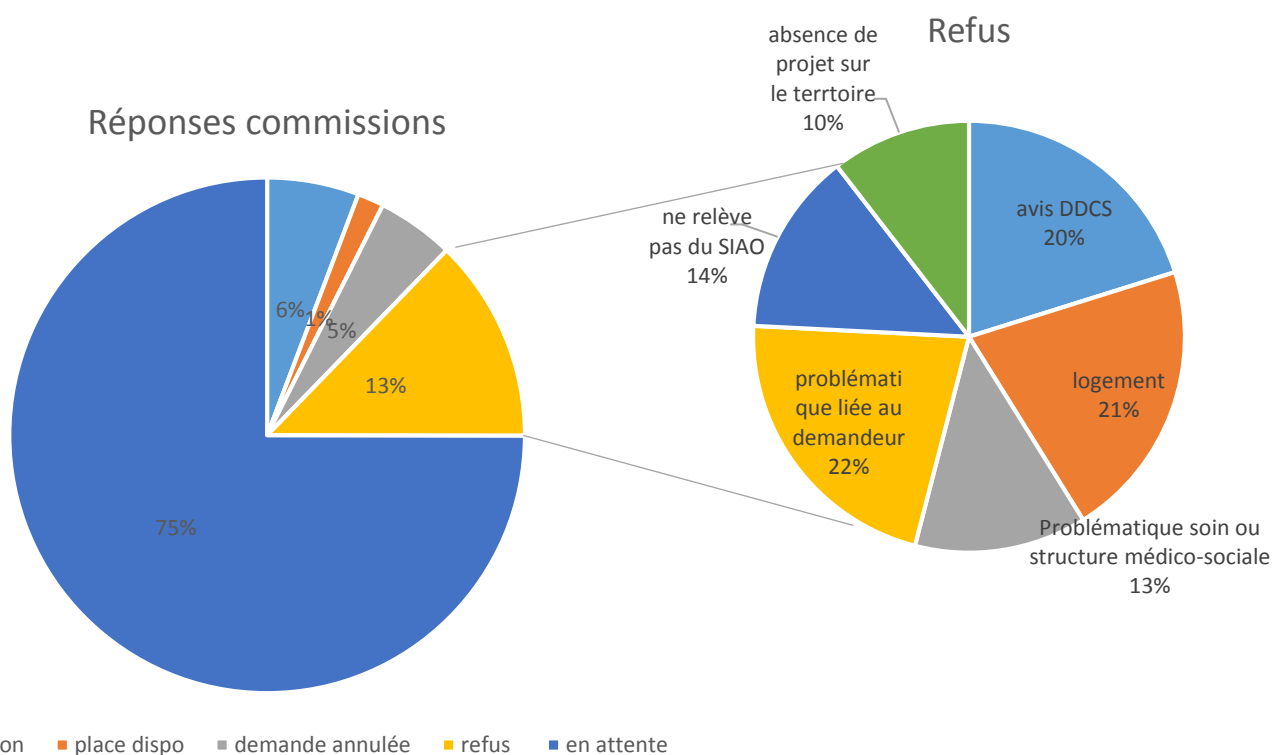
Activité des commissions



79.2% des demandes sont orientées vers un dispositif. Ce taux évolue positivement d'année en années gageant d'une saisie adaptée du SIAO par les professionnels (78.2% en 2017, 74.2% en 2016).

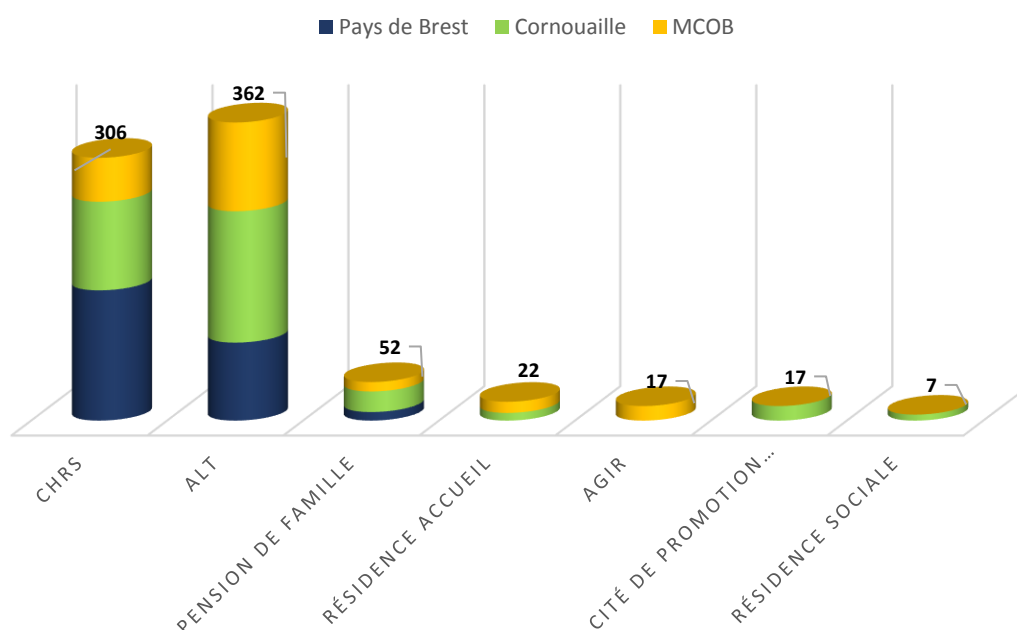
18.6% des demandes ne sont pas orientées, elles sont alors refusées ou réorientées. 2,2% des demandes sont annulées avant décisions de la commission.

20% des demandes sont ajournées au moins une fois (19.1% en 2017). Comme l'année dernière 13.5% des demandeurs font appels de la décision de la commission. Ce critère inclus les ménages faisant des demandes sur plusieurs territoires ou sollicitant le SIAO après avoir été radiés.



13% des demandes sont refusées dont 21% car le SIAO estime que la demande relève d'un logement autonome ; 20% suite à avis défavorable de la DDSCS ; 13% relèvent du soin ou d'une structure médico-sociale. Pour 22% d'entre elles, les demandes sont refusées au motif d'une problématique liée aux demandeurs.

Répartition des orientations



38.7% des orientations se font en direction des CHRS (49.7% en direction d'un CHRS Brestois, 33.7% d'un CHRS Quimpérois et 16.6% du CHRS Morlaisien).

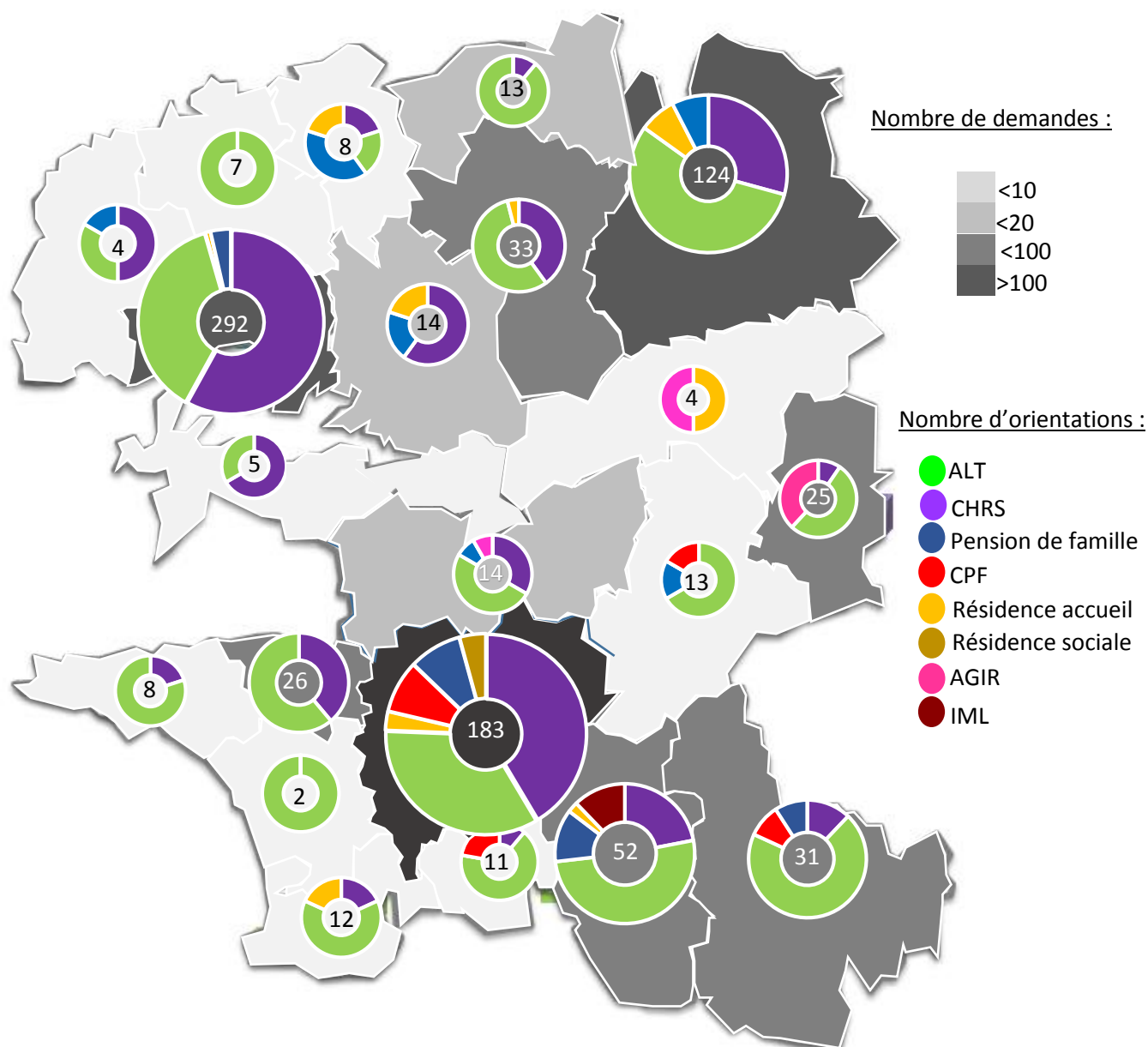
45.8% en direction de l'ALT (42.3% des orientations sont issues du Pays de Cornouaille)

6.6% vers les PDF (46% issues du Pays de Cornouaille). A noter que 21,1% (11 ménages) des orientations se sont faites vers la PDF de Morlaix qui dispose de 10 places.

2.8% des orientations se font en direction des résidences accueil. 2.5% des demandes sont orientées vers les accompagnements « AGIR » (dispositif présent uniquement sur le COB 29 en 2018).

On note une baisse de 5.9 points des orientations en direction des CHRS. Cette baisse est plus prononcée sur le Pays de Brest où ces orientations ont diminué de 28.6% par rapport à 2017.

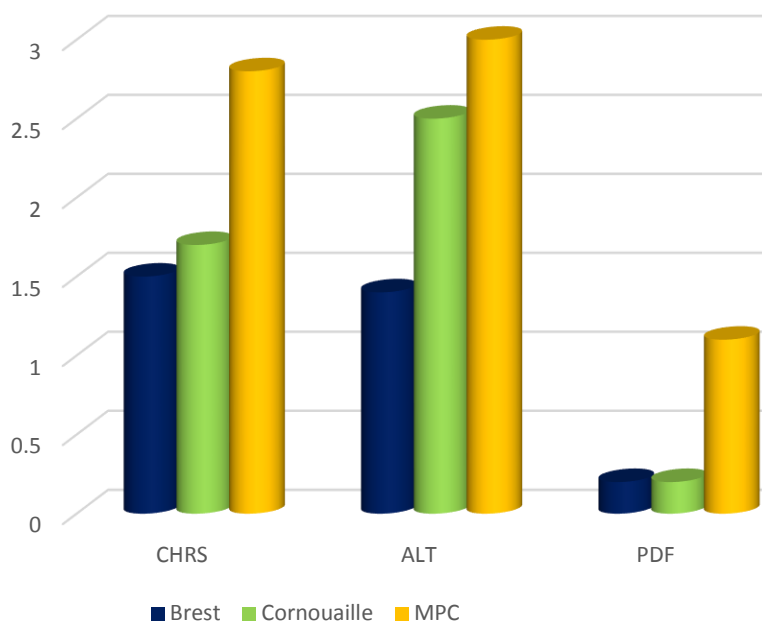
Nombre de demandes et d'orientations par EPCI et par dispositif



Cette carte met en évidence le nombre de demandes par EPCI et vers quels dispositifs ont été orientés les demandeurs.

Cet outil permet d'avoir une meilleure connaissance des besoins de chaque territoire.

Part des orientations par rapport au nombre de place



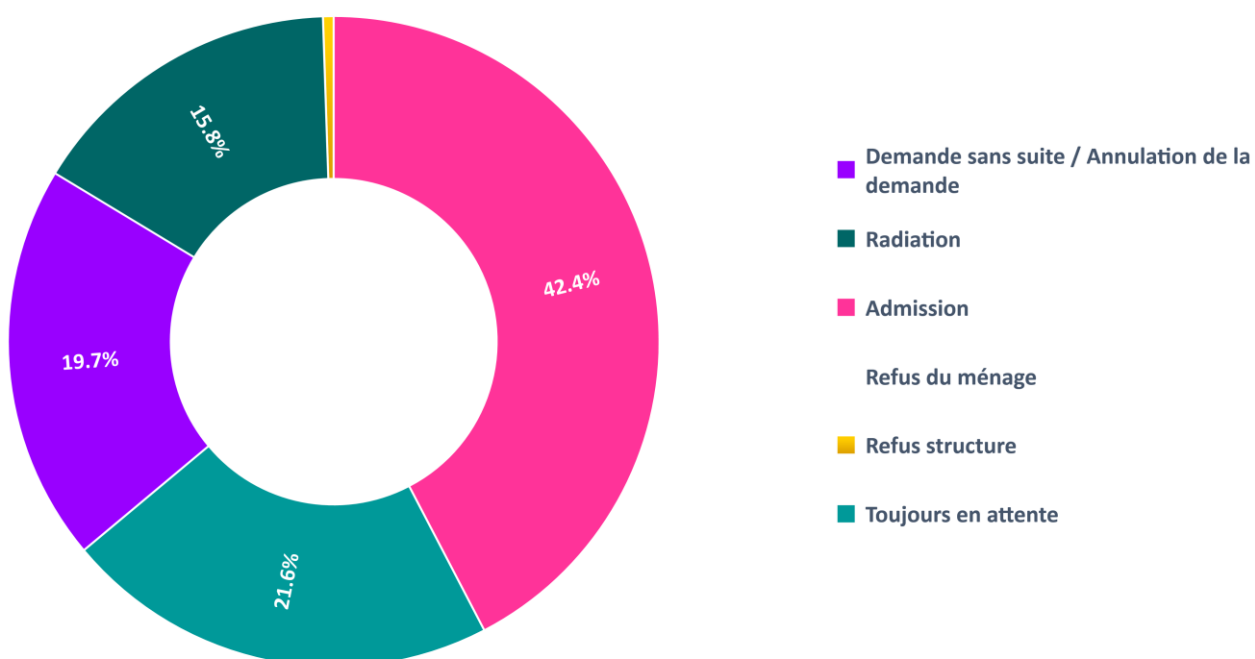
Pour les CHRS on note **1.1** orientations pour une place existante sur le Pays de Brest, **1.5** pour le Pays de Cornouaille et **2.3** pour le territoire de Morlaix-COB 29.

Pour l'ALT, sur le Pays de Brest, il y a eu **1.3** orientations pour un logement existant, **2.6** concernant le Pays de Cornouaille et **2.8** orientations pour un logement sur le territoire de Morlaix/COB 29.

Pour les PDF, on note une disparité entre les territoires : Sur le Pays de Cornouaille et Brest, on note **0.2** demandes pour une place alors que pour Morlaix le ratio est **1.1** demandes pour une place.

Ces données mettent en lumière les besoins de places par rapport à l'existant (ratio offre/demande)

Suivi des orientations



Concernant les ménages placés sur liste d'attente en 2018 :

42.4% ont été admis

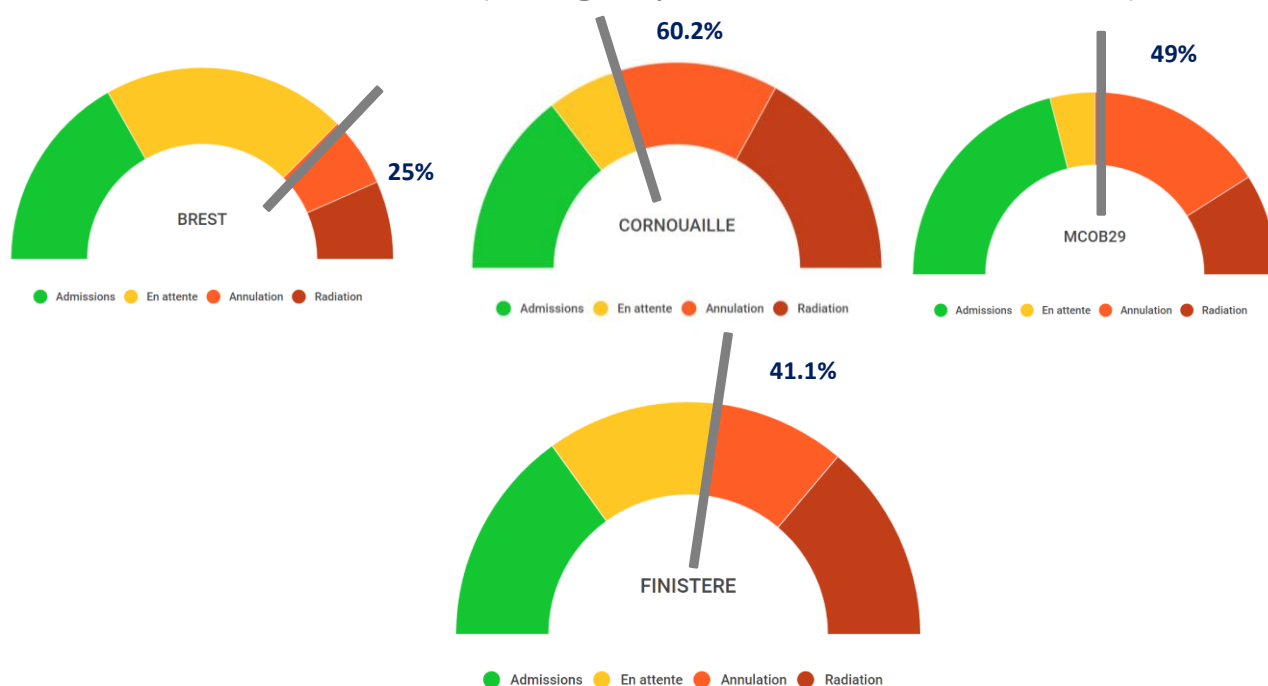
19.7% ont annulé leur demande

21.6% sont toujours en attente

15.8% ont été radiés

Au cumul, lors de l'écriture du rapport, **35.4%** des ménages orientés en commission n'intégreront pas une structure d'hébergement d'insertion. Ce taux évolue positivement depuis plusieurs années puisqu'en 2017, il était de **38.1%** et de **40.3%** en 2016.

Suivi des orientations CHRS (ménages ayant fait une demande en 2018)



A la fin du 1^{er} trimestre 2019, on note des disparités territoriales quant au suivi des orientations CHRS. En effet sur le Pays de Brest **75%** des ménages orientés sont admis ou toujours en attente, pour le Pays de Cornouaille, cette part passe à **39.8%** et **51%** pour le territoire de Morlaix-COB 29. Sur ces 2 derniers territoires près de la moitié des ménages orientés sur du CHRS n'entrent pas en structure suite à des annulations ou des radiations faute de contact.

Sur l'ensemble du département, les demandes non abouties représentent **41.1%** des demandes. **32.8%** des demandeurs ont été admis, **25.8%** restent en attente.

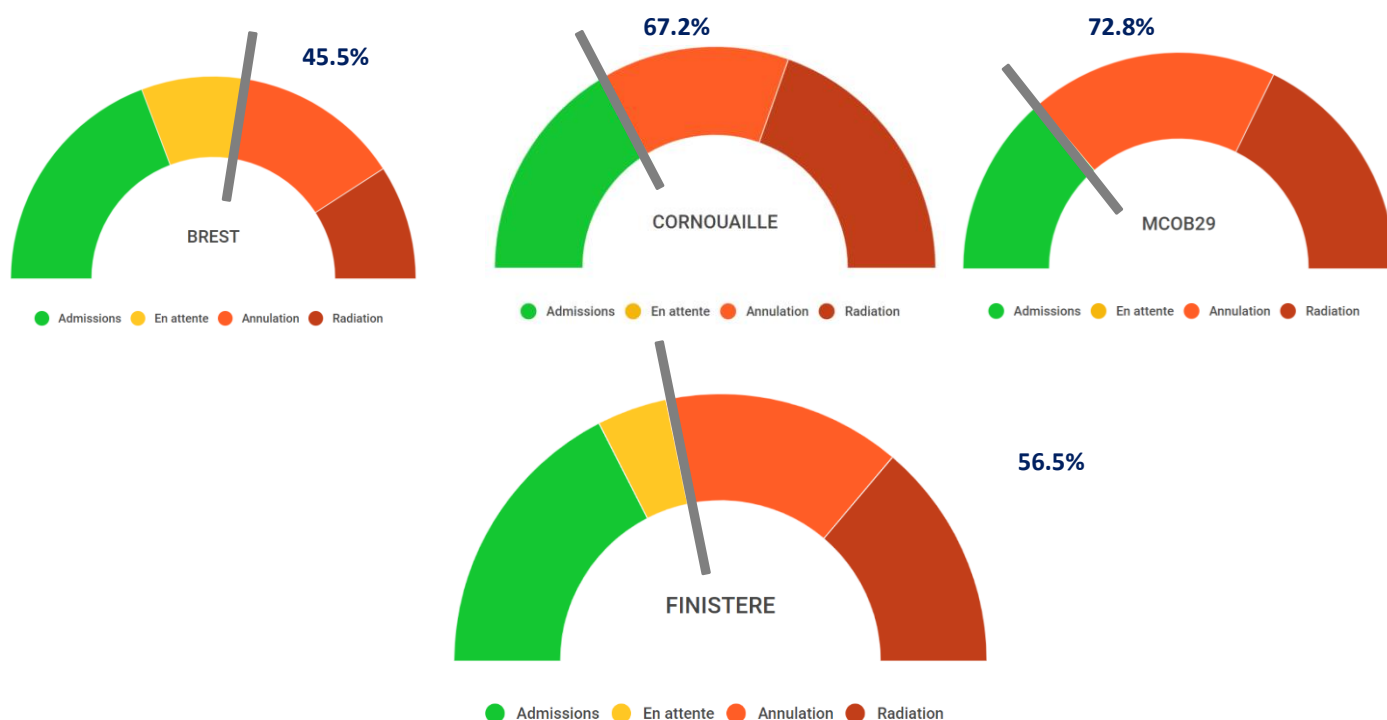
Ces données interrogent sur la pertinence des orientations CHRS en commission. En effet, s'il y a peu de doutes sur le besoin d'accompagnement, on observe que finalement, comparativement au nombre d'orientations, peu de demandeurs intègrent effectivement un CHRS.

Ces données sont confirmées sur les graphiques ci-dessous qui montrent les suivis CHRS pour les ménages ayant fait une demande en 2017.

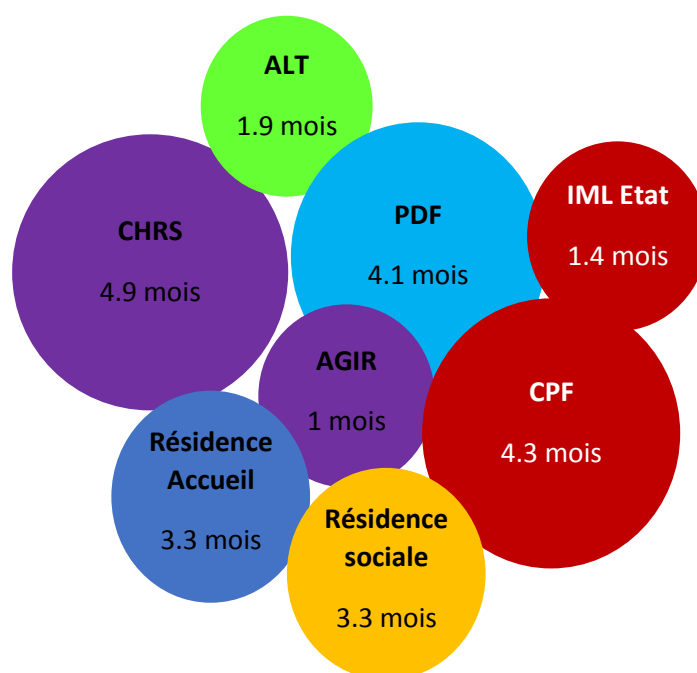
Pour ces demandeurs, sur le Finistère, la part des admissions est de **34.9%**. Elle est de **38.5%** sur le Pays de Brest, **32.8%** sur la Cornouaille et de **27.4%** sur Morlaix-COB.

On peut ainsi considérer que pour les ménages pour lesquels le SIAO a reconnu un besoin d'accompagnement CHRS en 2017, au moins **56.5%** n'en bénéficieront pas.

Suivi des orientations CHRS 1 an après (ménages ayant fait une demande en 2017)

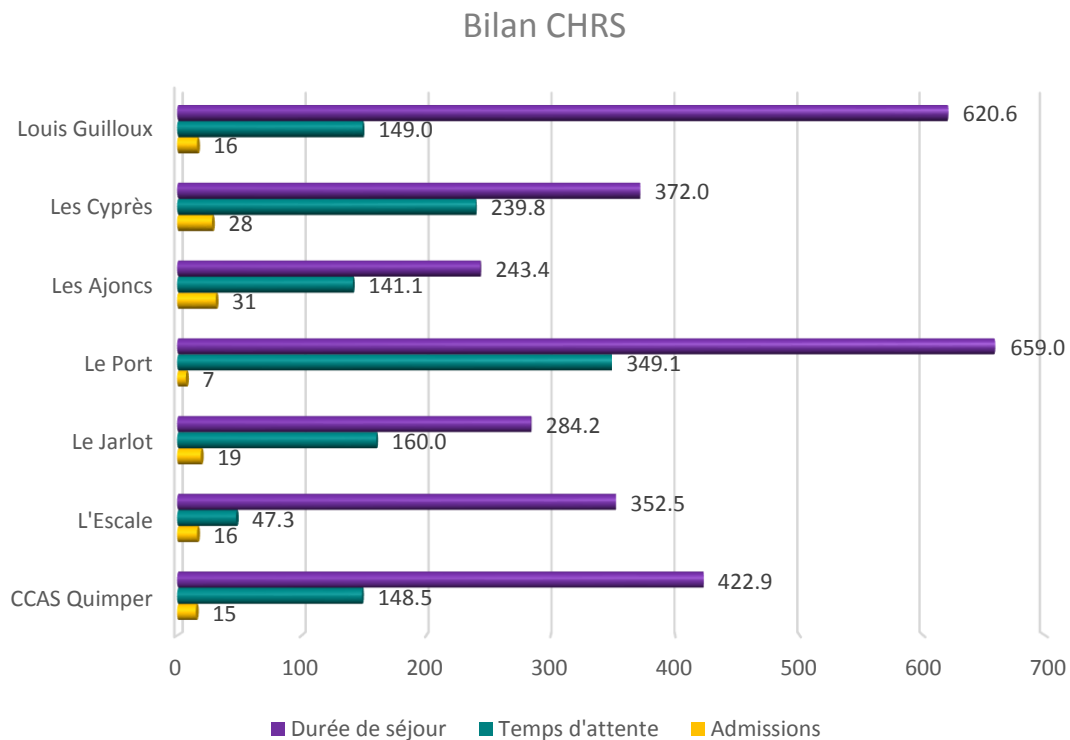


Délai d'attente moyen par dispositif



Bilan 2018 par dispositif

<i>Dispositif</i>	Temps d'attente (jours)	Nombre d'admissions	Nombre de personnes	Durée moyenne de séjour (jours)
<i>CHRS</i>	150.9	132	229	389.4
<i>ALT</i>	58.1	191	286	251.8
<i>AGIR</i>	30.7	18	21	218.2
<i>Pension de famille</i>	125.4	27	27	1570.6
<i>Cité de promotion familiale</i>	130.0	3	6	6233.6
<i>Résidence Sociale</i>	100.3	3	3	615.5
<i>Résidence accueil</i>	101.8	4	4	223.0
<i>IML Etat</i>	43.7	3	8	0
Total		381	584	443.3



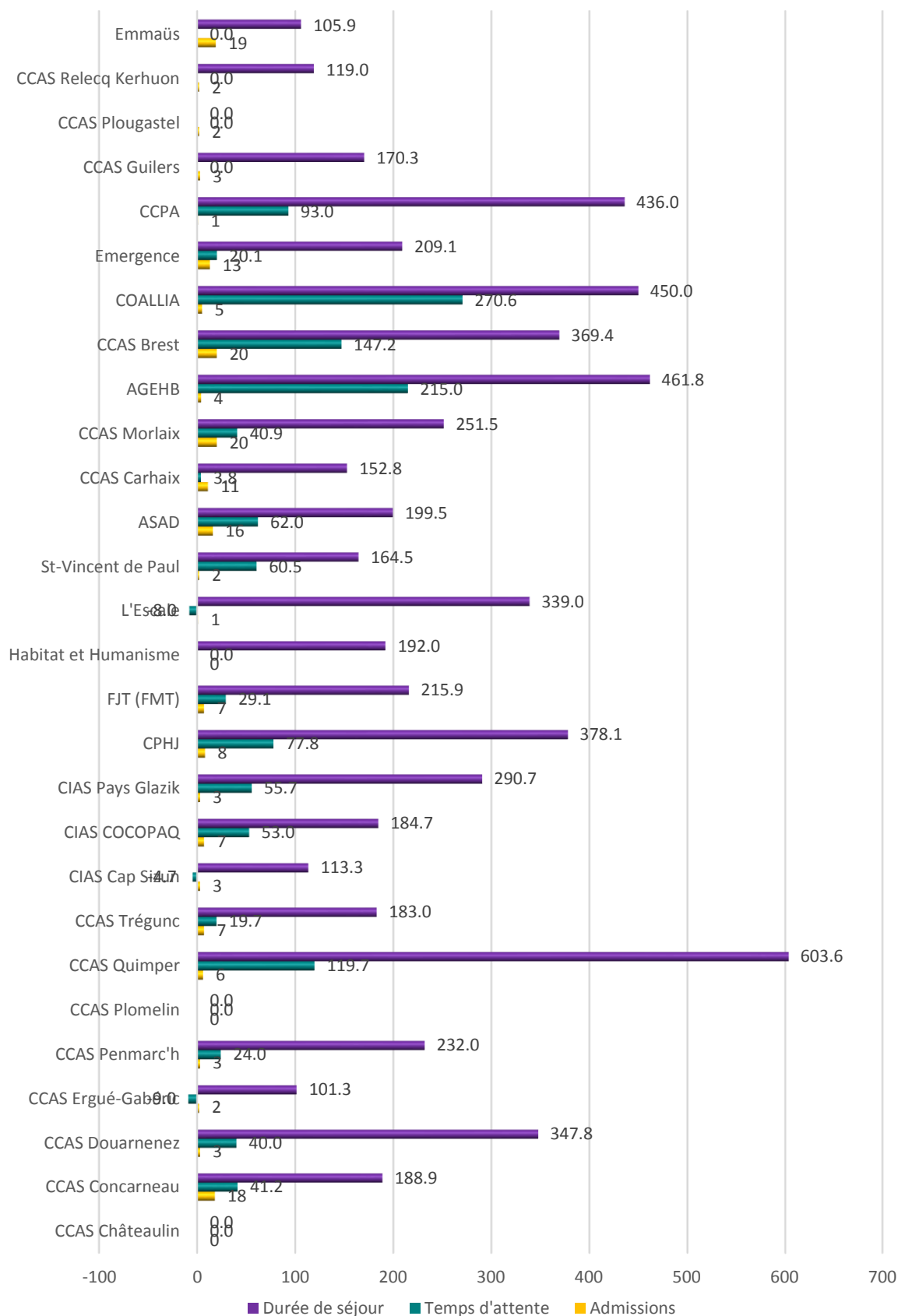
132 ménages ont été accueillis en CHRS en 2017 (-9.6% par rapport à 2017)

Le temps d'attente moyen est de 150.9 jours. Celui-ci a augmenté de 7.5% par rapport à 2017 passant de 4.6 à 4.9 mois.

La durée de séjour moyenne est de 389.4 jours pour les personnes sorties en 2018. Celle-ci a augmenté de près de 16% comparé à l'année dernière et ainsi passée à 12.8 mois (11 mois en 2017).

Toutefois il s'agit de moyennes et comme présenté sur le graphique ci-dessus, ces données sont disparates d'un CHRS à un autre.

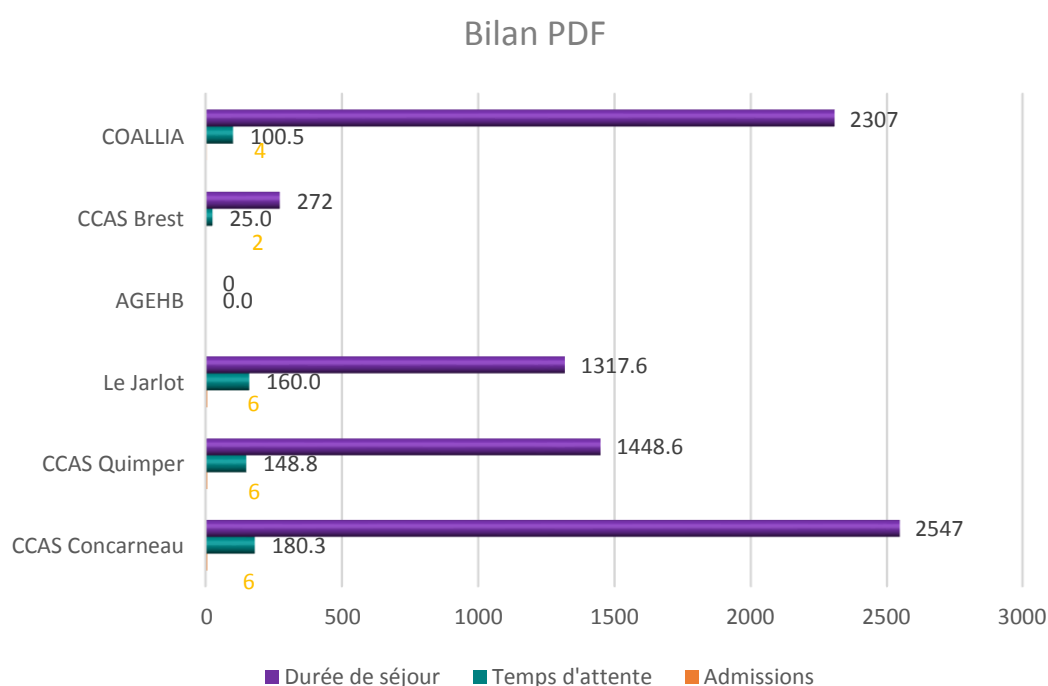
Bilan ALT



186 ménages ont été accueillis en ALT en 2018 (-6.5% par rapport à 2017)

Le temps d'attente moyen est de 58.1 jours soit 1.9 mois. A noter : cette moyenne est largement impactée par certains gestionnaires où le temps d'attente est très réduit voir inexistant pour certaines situations.

La durée de séjour moyenne est de 251 jours pour les ménages sortis en 2018. Celle-ci a diminué de 20 jours soit de 7.3% comparé à l'année dernière et est donc passée de 8.9 à 8.2 mois.



27 ménages ont été accueillis en pension de famille en 2018 (15 en 2017)

Le temps d'attente moyen est de 125.4 jours soit 4.1 mois. Celui-ci est inférieur de 125 jours par rapport à 2017 soit une diminution de près de 50%

La durée de séjour moyenne est de 1570.6 jours pour les ménages sortis en 2018 soit 4.3 ans (5.4 ans en 2017).



Typologie : Homme seul

Age : 36.8 ans

Origine géographique :
Brest

Ressources : RSA

Situation résidentielle :
Hébergé par des tiers

Motif de la demande :
Expulsion ou perte du
logement

Orientation : CHRS

Temps d'attente avant
admission : 6.3 mois

Typologie : Homme seul

Age : 39.4 ans

Origine géographique :
Quimper

Ressources : RSA

Situation résidentielle :
hébergé par des tiers

Motif de la demande :
Expulsion ou perte du
logement

Orientation : ALT

Temps d'attente avant
admission : 1.5 mois

Typologie : Homme seul

Age : 38.1 ans

Origine géographique :
Morlaix

Ressources : RSA

Situation résidentielle :
hébergé par des tiers

Motif de la demande :
Expulsion ou perte du
logement

Orientation : ALT

Temps d'attente avant
admission : 1.3 mois

Données SI-SIAO

Depuis janvier 2018, le logiciel État est utilisé par l'ensemble des SIAO. Au volet insertion du SIAO 29, nous avons créé notre base de données interne depuis plusieurs années et c'est via cette base que nous réalisons la majorité des statistiques. Les modes de calculs n'étant pas les mêmes :

Dans ce rapport, nous rendons compte de l'activité des commissions ; SI-SIAO rend compte de manière plus administrative de chaque modification des demandes (ex : envoi de la demande, passage en commission, orientation pour admission, annulation, réactualisation...)

Via SI-SIAO, en 2018 le volet insertion a (en ménages différents) :

Reçu **962** demandes
Orienté **715** ménages sur liste d'attente
Orienté **368** ménages pour une admission
Examiné **1 177** demandes en commissions
Refusé **163** demandes
Annulé **426** demandes

DAHO / DALO

En 2018, **13** ménages ont vu leur recours logement requalifié en hébergement et ont été déclarés prioritaires « DAHO » par la commission de médiation du Finistère.

Origine géographique : **11** viennent du Pays de Cornouaille

1 du territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix

1 d'un autre département

Sur les **13** ménages reconnus prioritaires DAHO : **7** ont été admis (**3** en CHRS, **4** en ALT)

6 n'ont pas donné suite (**3** CHRS, **3** ALT)

Le temps d'attente avant admission était de **61.3** jours en CHRS et **53.7** jours en ALT

3 ménages ont été reconnus prioritaires DALO sur des dispositifs intégrés au SIAO

Origine géographique : les **3** ménages viennent du Pays de Cornouaille

Sur les **3** ménages reconnus prioritaires DALO : **1** a été admis en CPF

2 n'ont pas donné suite (PDF)

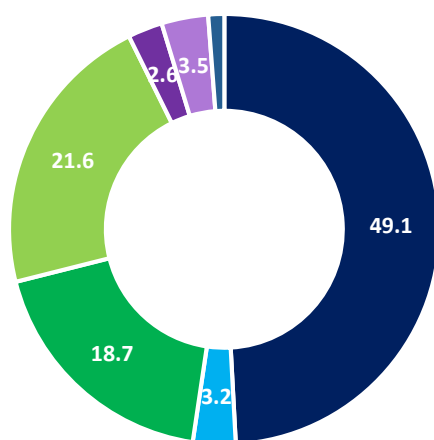
Le temps d'attente avant admission était de **182** jours en CPF

FOCUS TERRITORIAL : PAYS DE BREST

Pour le volet insertion du SIAO, 342 demandes ont été étudiées sur le du Pays de Brest, soit 35.8% (38% en 2017) des demandes du Département.

Cela représente entre 2017 et 2018, une baisse de 18% des demandes.

TYPOLOGIE

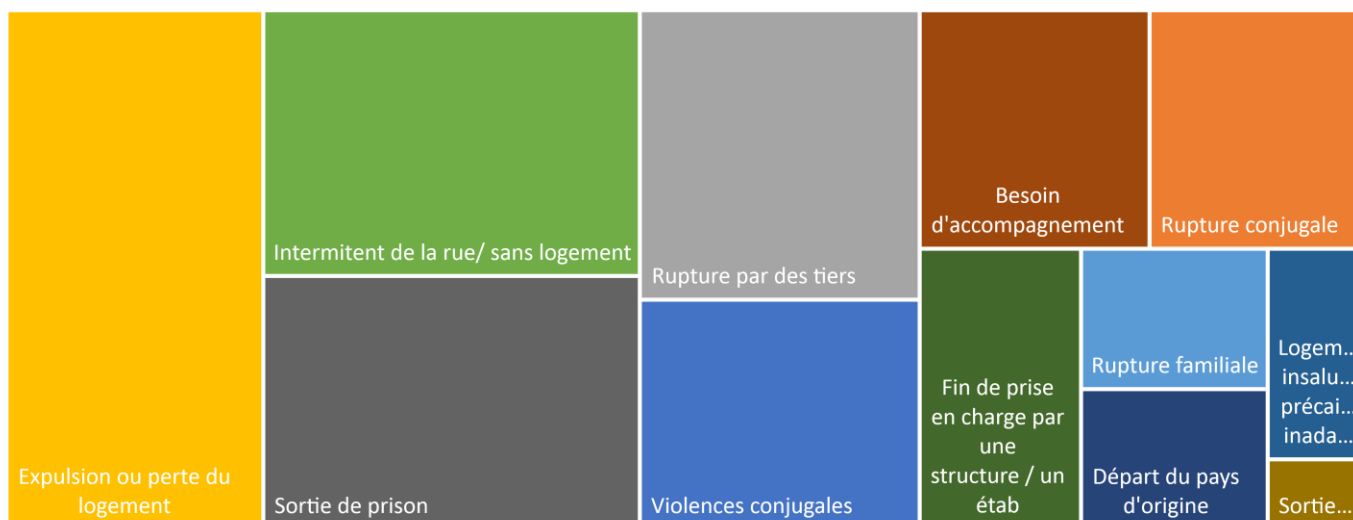


■ Homme seul ■ Homme avec enfant(s) ■ Femme seule
 ■ Femme avec enfant(s) ■ Couple ■ Couple avec enfant(s)
 ■ Groupe familial

49.1% des demandes sont faites par des hommes isolés, il s'agit de la proportion la plus élevée, suivi des femmes avec enfant(s) avec une proportion de 21.6% (+2.2 pts)

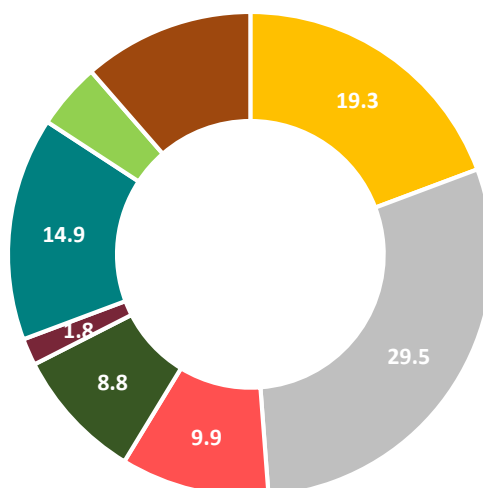
La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-35 ans avec 28.5% puis les 18-25 ans avec 26.5%

MOTIFS



19.6% des demandes font suite à une rupture familiale, conjugales ou avec un tiers. Une séparation avec violence est citée dans 7.9% des cas (+4.1 pts en un an). 16.4% font suite à une perte de logement/expulsion, 11.7% (23.1% en 2017) des demandes à une sortie d'incarcération.

SITUATION RESIDENTIELLE



Au moment de la demande 19.3% des demandeurs étaient en logement, 9.9% préparaient une sortie d'incarcération, 14.9% étaient en hébergement d'urgence ou d'insertion et 4.4% étaient à la rue ou en hébergement mobile ou de fortune.

- Domicile parental, personnel, conjugal
- Hébergé par des tiers
- Prison
- Autres
- Hôpital
- Hébergement d'urgence ou d'insertion
- A la rue - abris de fortune
- structure d'insertion

ORIENTATIONS ET SUIVI

74% des demandes sur ce territoire se soldent par une décision d'orientation vers un dispositif du SIAO. Cela se fait à 60% en direction d'un CHRS et à 36% vers de l'ALT. 12% des situations ont été ajournées au moins une fois.

3.2% des demandes ont été annulées avant passage en commission.

11.1% des demandes ont été refusées en 2018.

Au cumul 24.9% des demandes en 2018, ne trouvent pas de réponses SIAO sur ce territoire (en comptant les 10.5% de réorientations)

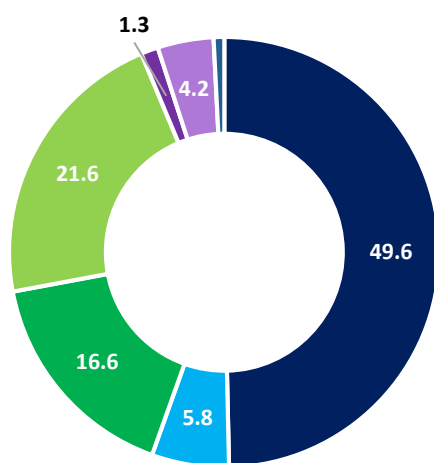
A la fin du 1^{er} trimestre 2019 : 44.7% des ménages orientés en 2018 ont été admis, 33.6% sont toujours sur liste d'attente, 9.5% des demandes sont annulées, 12.3% sont radiées.

FOCUS TERRITORIAL : PAYS DE CORNOUAILLE

Pour le volet insertion du SIAO, 379 demandes différentes ont été étudiées en 2018 sur le Pays de Cornouaille, soit 39.2% (36.7% en 2017) des demandes du Département.

Entre 2017 et 2018, on observe une légère baisse de 4.7% de la demande.

TYPOLOGIE

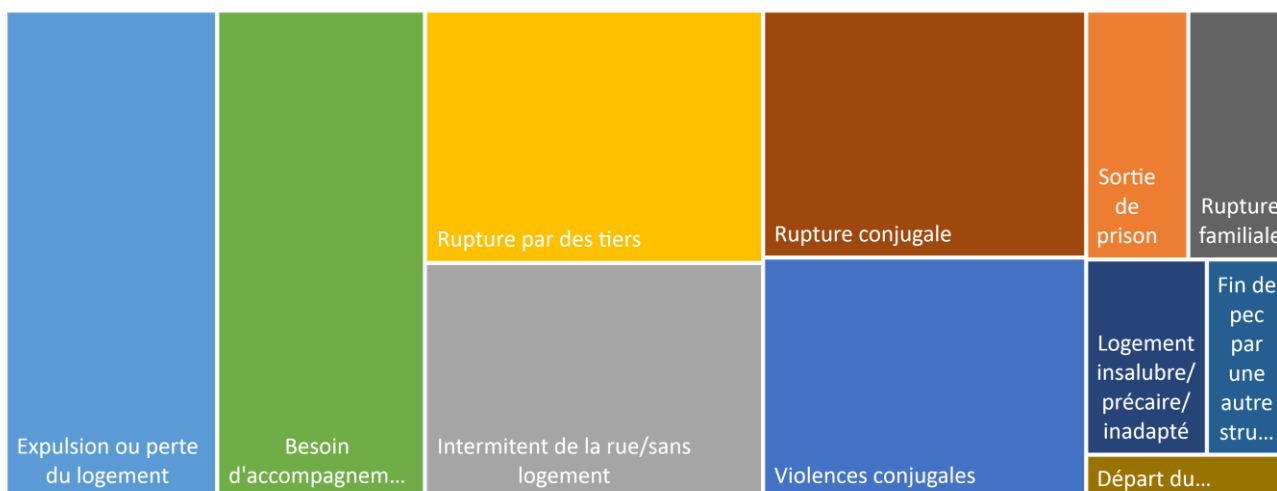


■ Homme seul ■ Homme avec enfant(s) ■ Femme seule
 ■ Femme avec enfant(s) ■ Couple ■ Couple avec enfant(s)
 ■ Groupe familial

49.6% des demandes sont faites par des hommes isolés, il s'agit de la proportion la plus élevée, suivi des femmes seules avec une proportion de 21.6%

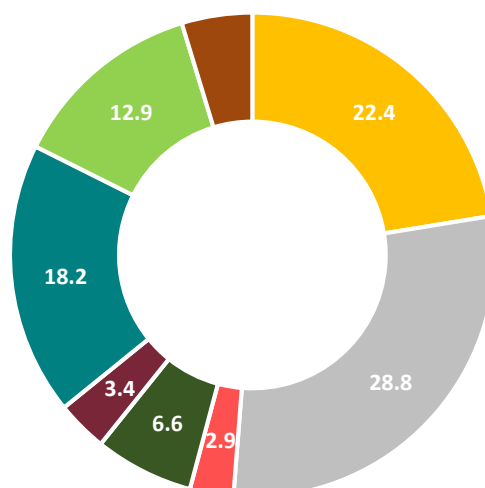
La tranche d'âge la plus représentée est celle des 36-45 ans avec 27.4% puis les 26-35 ans avec 26.1%

MOTIFS



27.7% des demandes font suite à une rupture familiale, conjugale ou par des tiers, 15% des suites d'une perte de logement / expulsion. Une séparation avec violence est citée dans 11.3% des cas. (+2.2pts par rapport à 2017). A noter que sur ce territoire, le besoin d'accompagnement est plus cité que sur le reste du département avec 14.8% des demandes.

SITUATION RESIDENTIELLE



Au moment de la demande 22.4% des demandeurs étaient en logement, 28.8% étaient hébergés par des tiers, 23% étaient en hébergement d'urgence ou d'insertion et 12.9% à la rue ou en abri mobile ou de fortune.

- Domicile parental, personnel, conjugal ou foyer
- Hébergé par des tiers
- Prison
- Autres
- Hôpital psychiatrique
- Hébergement d'urgence ou d'insertion
- A la rue - abris de fortune
- structure d'insertion

ORIENTATIONS ET SUIVI

78.6% des demandes sur ce territoire se soldent par une décision d'orientation vers un dispositif du SIAO. Cela se fait à 32.4% en direction d'un CHRS, à 48.1% vers de l'ALT et à 7.5% vers une PDF.

12.4% des demandes ont été refusées en 2018.

Au cumul 19.6% des demandes en 2018, ne trouvent pas de réponses via le SIAO sur ce territoire (en comptant les 4.2% de réorientations et les 2.6% de demandes annulées avant décisions)

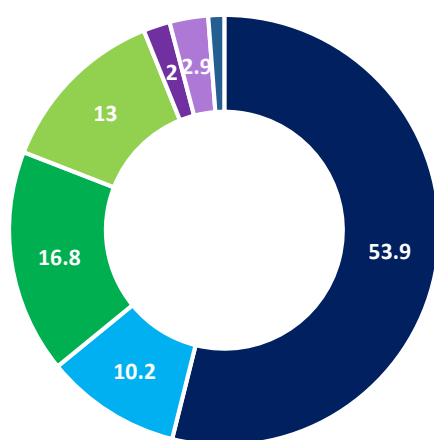
A la fin du 1^{er} trimestre 2019 : 38.3% des ménages orientés ont été admis, 15.8% sont toujours sur liste d'attente, 25.5% des demandes sont annulées, 20.1% sont radiées.

FOCUS TERRITORIAL : TERRITOIRE DE MORLAIX - COB 29

Pour le volet insertion du SIAO, 245 demandes différentes ont été réceptionnées sur le territoire de Morlaix – COB 29, soit **25.4%** (24.8% en 2017) des demandes du Département.

Entre 2017 et 2018, on observe une baisse de **8.9%** de la demande.

TYPOLOGIE

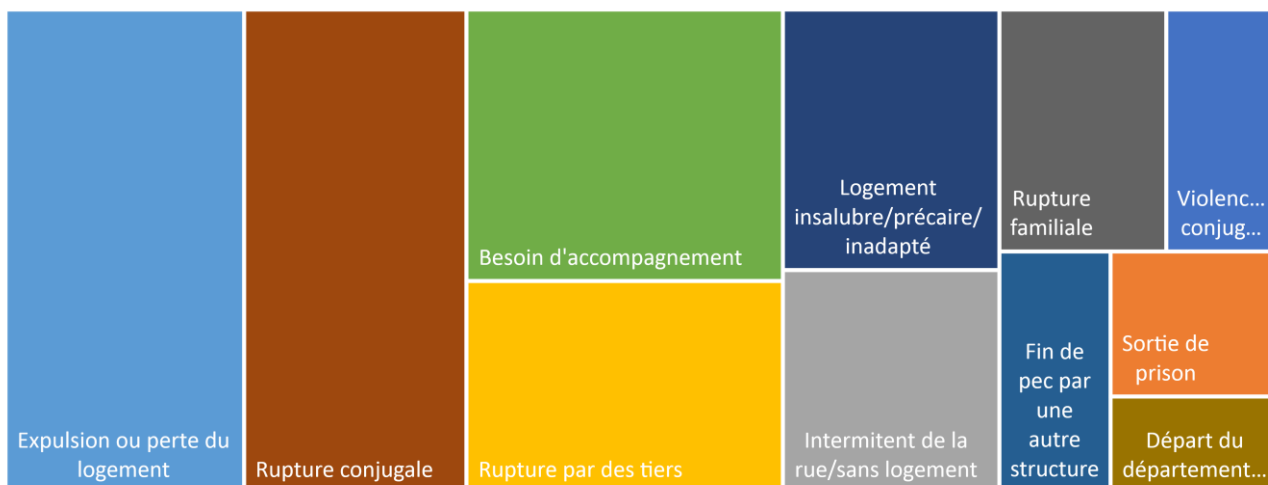


- Homme seul
- Femme seule
- Homme avec enfant(s)
- Femme avec enfant(s)
- Couple
- Couple avec enfant(s)
- Groupe familial

53.9% des demandes sont faites par des hommes isolés, il s'agit de la proportion la plus élevée, suivi des femmes seules avec **16.8%**. La part des femmes avec enfant(s) a baissée de **4.5** points sur 1 an.

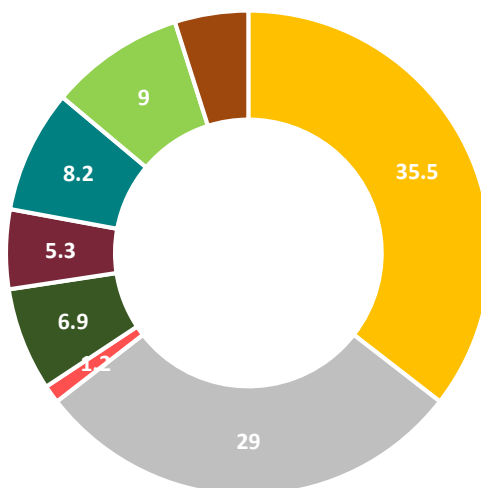
La tranche d'âge la plus représentée est celle des 36-45 ans avec **28.6%**

MOTIFS



32.7% des demandes font suite à une rupture familiale, conjugale ou avec un tiers, 17.6% des suites d'une perte de logement / expulsion. 13.1% d'un besoin d'accompagnement. Une séparation avec violence est citée dans 4.1% des cas (-2.6 pts).

SITUATION RESIDENTIELLE



Au moment de la demande 35.5% des demandeurs étaient en logement, 29% étaient hébergés par des tiers, 13.1% étaient en hébergement d'urgence ou d'insertion et 9% étaient à la rue ou en abri de fortune.



ORIENTATIONS ET SUIVI

77.1% des demandes sur ce territoire se soldent par une décision d'orientation vers un dispositif du SIAO. Cela se fait à 26.2% en direction d'un CHRS, à 52.8% vers de l'ALT, à 8.7% vers AGIR et à 5.6% vers une PDF.

15.9% des demandes ont été refusées en 2018 (+1.4 pts).

Au cumul 22.9% des demandes en 2018, ne trouvent pas de réponses via le SIAO sur ce territoire (en comptant les 1.6% de réorientations et les 5.3% de demandes annulées avant décisions).

A la fin du 1^{er} trimestre 2019 : 45.5% des ménages orientés ont été admis, 13.2% sont toujours sur liste d'attente, 24.9% des demandes sont annulées, 14.8% sont radiées.

SIAO 29

DONNEES 2018

.....

VOLET URGENCE

www.siao29.fr

10 715 DEMANDES



1868 personnes différentes
soit 1 336 ménages différents
sur un an
Une moyenne de 893 demandes
par mois

182 PLACES

d'hébergement d'urgence



80.1% D'ISOLÉS

16.2% des ménages sont des familles

Age : 28.9% ont moins de 25 ans,
27.2% sont âgés de 26 à 35 ans,
21.2% de 36 à 45 ans et 22.7% de 46 ans et plus

Ressources : 43.2% des ménages sont sans ressources, 32.3% perçoivent les minimas sociaux et 7% un salaire.

SITUATION RÉSIDENTIELLE ?

- 22.7 % à la rue
- 15.6 % hébergés chez un tiers
- 12 % violence
- 20.9 % étaient déjà pris en charge par le 115
- 3.1% sortaient d'hospitalisation
- 17.3% n'ont pas donné l'information



69 628 NUITÉES

86.9% des nuitées ont eu lieu en dispositifs d'hébergement, et 13.1% à l'hôtel.

72% D'ORIENTATIONS

Soit 7714 réponses positives.
28% de réponses négatives par manque de place disponible ou parce que la demande ne relevait pas du volet urgence-115.



SIAO 29

DONNEES 2018

.....

VOLET INSERTION

www.siao29.fr

966 DEMANDES



Traitées sur l'année soit 1548 personnes
78 commissions
1123 demandes traitées au total

930 PLACES

places d'hébergement et de logements d'insertion sur le Finistère



67.9% D'ISOLÉS

50.4% d'hommes seuls et 19.5% de femmes seules.

Age : 20% des demandeurs ont moins de 26 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-35 ans (24.8%).

Ressources 32% des demandeurs perçoivent le RSA 16.4% sont sans ressources 9.7% des demandeurs sont salariés.

MOTIFS



- 26.1% rupture familiale, conjugale ou par des tiers
- 16.1% perte de logement/expulsion
- 11.5% besoin d'accompagnement
- 10.8% sans logement
- 8.3% séparation avec violence
- 6.5% sortie d'incarcération
- 4.5% logement insalubre/précaire



36% ACCUEILLIS

En 2018, 36% des demandeurs ont été admis, 11.8% sont toujours en attente, 13.3% ont été radiés faute de contact et 17.6% des demandes ont été annulées pour une autre solution.

79.2% D'ORIENTATIONS

vers un dispositif d'hébergement.
95% des orientations se font sur listes d'attente.
13 % des demandes sont refusées.

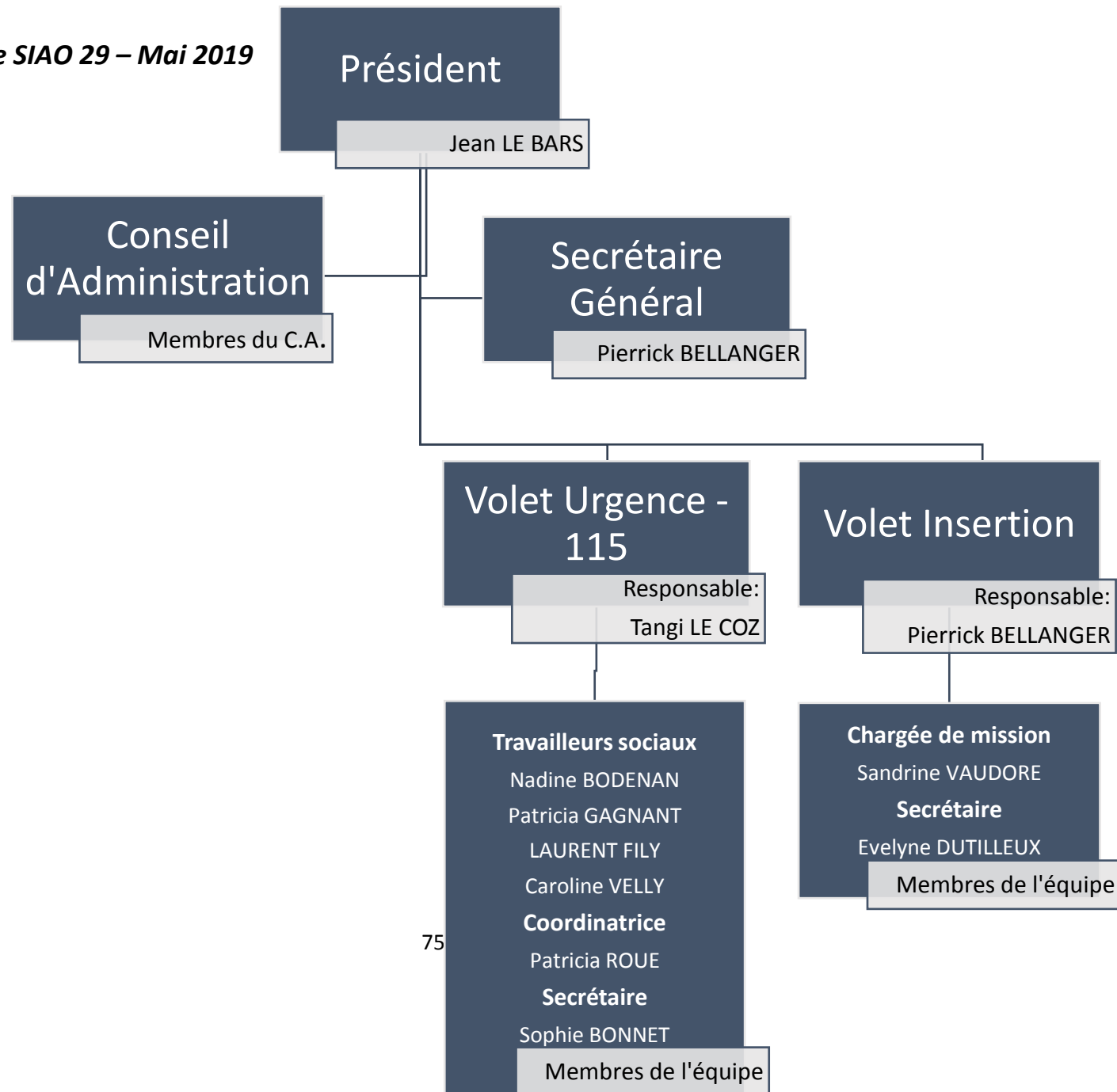




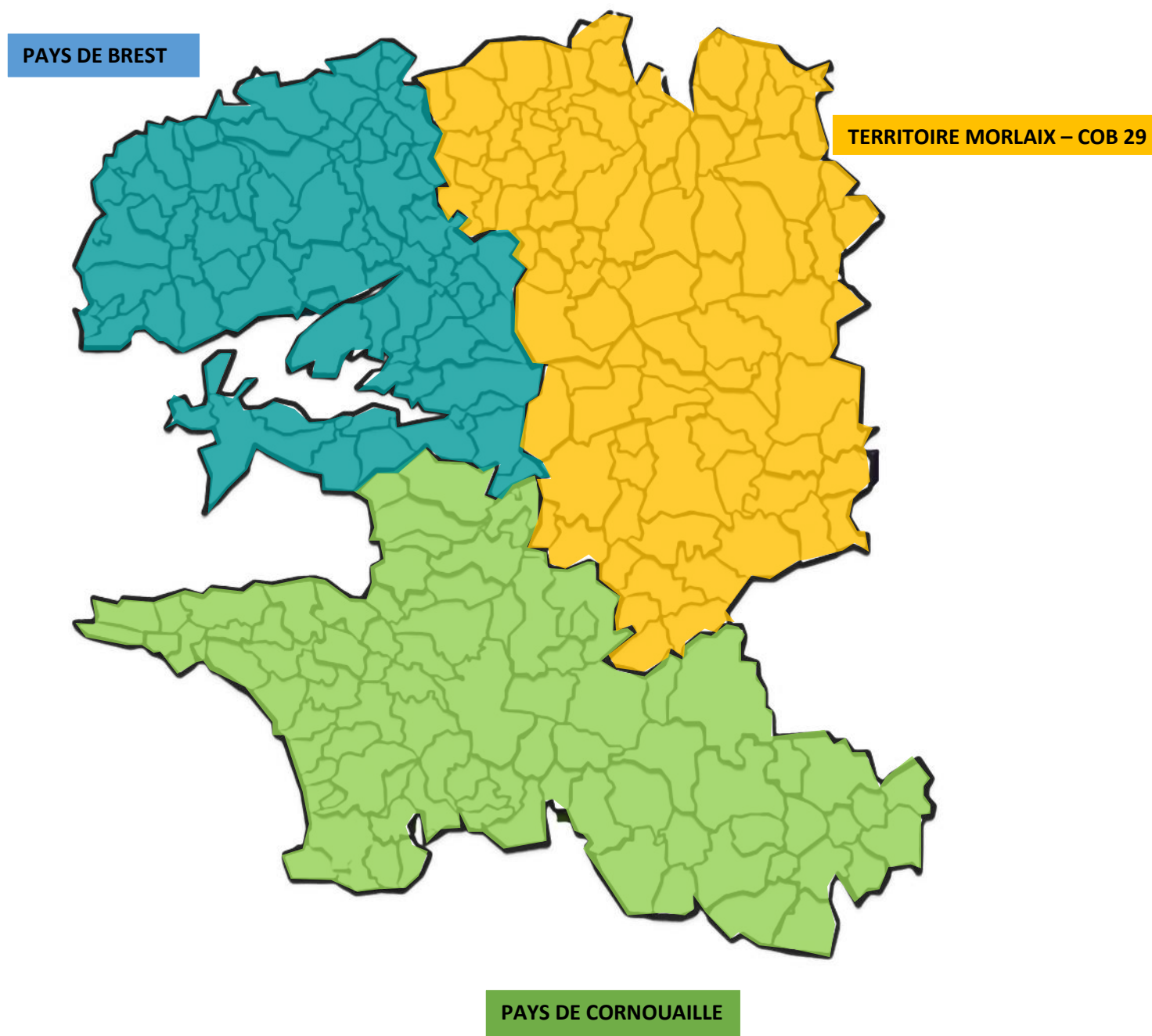
Annexes



Annexe 1 : Organigramme SIAO 29 – Mai 2019



Annexe 2 : les territoires du SIAO 29



Annexe 3 : Les Lieux d'évaluation du SIAO 29



Volet urgence

Pays de Cornouaille	Quimper	- Personnes isolées ou couples sans enfant - CCAS de Quimper - 21 bis rue Gourmelen 29000 QUIMPER 02.98.64.51.00 - Hôtel Social - Familles – Femmes isolées victimes de violences- Fondation Massé-Trévidy - "Escale" 2 allée des Seiz Breur 29000 QUIMPER 02.98.90.54.51 - Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale – 43 rue Président Sadate 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10
	Concarneau	- Personnes isolées dont Femmes isolées victimes de violences- CCAS de Concarneau - 14 rue Courcy 29900 CONCARNEAU 02.98.60.52.40 - CHRS de Concarneau - Familles - CDAS le plus proche du domicile - Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale – 43 rue Président Sadate 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10
	Autres communes	- Familles et personnes isolées - CDAS le plus proche du domicile - Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale - Mission locale – 43 rue Président Sadate 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10
Pays de Brest	Brest	- Personnes isolées - Familles ou femmes avec enfant CCAS de Brest - 40 rue Jules Ferry 29200 BREST 02.98.00.84.00 - Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00
	Autres communes	- Familles et personnes isolées- CDAS le plus proche du domicile - Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00
Morlaix / COB 29	Morlaix	- Tout public - CHRS Le Jarlot- 8 rue de Réo - 29600 MORLAIX 02.98.88.56.38 - Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale- Mission locale - Centre multi-services rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50
	Carhaix	- Tout public - CCAS de Carhaix - Hôtel de ville - CCAS BP 258 CARHAIX 02.98.99.33.33 - Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale : Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80
	Autres communes	- Familles et personnes isolées- CDAS le plus proche du domicile - Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale- - Mission locale Pays de Morlaix - rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50 - Mission locale COB - Maison des Services Publics Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80



Volet insertion

Pays de Cornouaille	Quimper	• <u>Personnes isolées ou couples sans enfant</u> - CCAS de Quimper - 21 bis rue Gourmelen 29000 QUIMPER 02.98.64.51.00 • <u>Familles</u> - Fondation Massé-Trévidy - "Escale" 2 allée des Seiz Breur 29000 QUIMPER 0298905451
	Concarneau	• <u>Personnes isolées</u> - CCAS de Concarneau - 14 rue Courcy 29900 CONCARNEAU 02.98.60.52.40 • <u>Familles</u> - CDAS le plus proche du domicile
	Autres communes	• <u>Familles et personnes isolées</u> - CDAS le plus proche du domicile • <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u> - Mission locale – 43 rue du Président Sadate - 29000 QUIMPER 02.98.64.42.10
Pays de Brest	Brest	• <u>Personnes isolées</u> - CCAS de Brest - 40 rue Jules Ferry 29200 BREST 02.98.00.84.00 • <u>Familles ou couples</u>- Les Ajoncs / Kastell Dour AGEHB - 7 rue Lanrédec 29200 BREST 02.98.49.32.11 (en partenariat avec le CHRS Louis GUILLOUX de COALLIA)
	Autres communes	• <u>Familles et personnes isolées</u>- CDAS le plus proche du domicile • <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>- Mission locale - 15 bis rue Fautras 29200 BREST 02.98.43.51.00
Morlaix / COB 29	Morlaix	• <u>Tout public</u> - CCAS de Morlaix - 29 rue de Brest 29600 MORLAIX 02.98.88.82.15
	Carhaix	• <u>Tout public</u> - CCAS de Carhaix - Hôtel de ville - CCAS BP 258 CARHAIX 02.98.99.33.33
	Autres communes	• <u>Familles et personnes isolées</u>- CDAS le plus proche du domicile • <u>Jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la mission locale</u>- - Mission locale Pays de Morlaix - rue Jean Caërou - ZA le Boissière 29600 MORLAIX 02.98.15.15.50 - Mission locale COB - Maison des Services Publics - Place de la Tour d'Auvergne - 29270 Carhaix-Plouguer 02.98.99.15.80

Annexe 4 : dispositifs SIAO 29 - 2019

BREST

31 places CHRS Urgence (+ 5 de stabilisation)

18 places ALT Urgence ou semi-urgence

7 places DHT

10 places urgence autres dispositifs

45 places alternatives aux nuitées d'hôtel

137 places CHRS

54 logements ALT

60 places pension de famille

18 places résidence accueil

LESNEVEN

1 logements ALT

21 places pension de famille

PAYS DE BREST

6 mesures AGIR

14 IML (financement FSL)

LANDIVISIAU

2 logements ALT

PLOUIGNEAU

18 places résidence accueil

MORLAIX

4 places CHRS Urgence

2 places alternatives aux nuitées d'hôtel

22 places CHRS

26 logements ALT

10 places pension de famille

CARHAIX

1 place ALT Urgence (FJT)

2 places alternatives aux nuitées d'hôtel

2 places « accueil routard » (hiver)

8 mesures AGIR

6 logements ALT

BRIEC

4 logements ALT

QUIMPERLE

3 places (1 logement) ALT urgence (FVVC)

3 logements ALT

CONCARNEAU

10 places CHRS Urgence

3 places (2 logements) ALT urgence (FVVC)

7 logements ALT

42 places pension de famille

5 mesures IML

TREGUNC

4 logements ALT

LANDERNEAU

5 logements ALT

GUILERS

2 logements ALT

RELECQ KERHUON

2 logements ALT

8 ALT Emmaüs

PLOUGASTEL

DAOULAS

3 logements ALT

QUIMPER

21 places CHRS Urgence (+ 5 de stabilisation)

6 places ALT Urgence

2 places DHU en hiver

15 places d'hébergement alternatif à l'hôtel

DOUARNENEZ

2 logements ALT

AUDIERNE

2 logements ALT

QUIMPER

70 places CHRS

27 logements ALT

60 places pension de famille

82 logements de promotion familiale

18 places résidence accueil

5 logements résidence sociale

PENMARC'H

2 logements ALT

● 1 logement ALT

Annexe 5 : Fiche de demande d'hébergement du volet insertion (version 2019)

SIAO 29		FICHE DE DEMANDE HEBERGEMENT/LOGEMENT	
VOLET INSERTION		Date de l'entretien	
LA PERSONNE EST ADRESSEE PAR :			
Nom	Organisme	E-mail/Téléphone	
EVALUATEUR			
Nom	Fonction	Structure	
Adresse			
Téléphone	E-mail		
DEMANDEUR 1		DEMANDEUR 2	
Nom		Nom	
Nom de jeune fille		Nom de jeune fille	
Prénom		Prénom	
Date de naissance		Date de naissance	
Sexe		Sexe	
☐ Femme ☐ Homme		☐ Femme ☐ Homme	
Nationalité		Nationalité	
☐ Française ☐ U.E.		☐ Française ☐ U.E.	
☐ Hors U.E.		☐ Hors U.E.	
Adresse		Adresse	
Téléphone		Téléphone	
E-mail		E-mail	

CRITERES D'ORIENTATION

Situation familiale

ENFANTS A CHARGE

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Sexe</u>	<u>Classe</u>	<u>Ecole fréquentée</u>

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants à temps complet ? ☐ Oui ☐ Non

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants pour des droits d'hébergement ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser la fréquence et le cadre légal (amiable/JAF) :

La mise en sécurité est-elle nécessaire ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Type de document de séjour : ☐ CNI ☐ Titre de séjour ☐ Récépissé

☐ Autre document

☐ Aucune pièce justifiant de l'identité

Durée de validité :

SUIVI SOCIAL

Le demandeur bénéficie-t-il d'un suivi social ? (ASLL, MASP, curatelle, tutelle, suivi social, ASR,...) ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

Coordonnées du référent et de l'organisme : (nom, mail, téléphone)

BUDGET

Nature des ressources	Montant	Nature des charges	Montant
Autre			
TOTAL		TOTAL	
		Reste à vivre	

Dettes

Type de dettes	Montant
Autre	
TOTAL	

Dossier de surendettement ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, date de dépôt du dossier :

SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI OU DE LA FORMATION

La personne a-t-elle une activité professionnelle ou est-elle en formation ? ☐ Oui ☐ Non

Y-a-t-il un contrat d'insertion ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

SITUATION AU REGARD DE LA COUVERTURE SANTE

Y-a-t-il des couvertures santé ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles ?

SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Type d'hébergement ou de logement au moment de la demande :

Une demande est-elle en cours ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

- ☐ FJT
- ☐ Résidence sociale (hors FJT)
- ☐ Service locatif social / intermédiation locative (SIVS, ALMA...)
- ☐ HLM
- ☐ DALO/DAHO

Si oui, date de dépôt de la demande et nom de l'organisme auprès duquel la demande a été effectuée ?

Le demandeur présente-t-il un handicap nécessitant un aménagement particulier ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

Motif de la demande d'hébergement ?

Précisions :

Parcours logement/hébergement (du plus récent au plus ancien)

<u>Lieu</u>	<u>Durée</u>	<u>Statut d'occupation</u>	<u>Raisons du changement</u>

Le ménage est-il mobile ? (véhicule ou autres possibilités) ☐ Oui ☐ Non

Le ménage a-t-il des animaux de compagnie ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, Préciser ?

Si oui, une solution de garde est-elle possible ?

SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE

Le demandeur est-il en attente d'un jugement ou de l'exécution d'une peine ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, Préciser ?

SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Type d'hébergement ou de logement au moment
de la demande :

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES A L'ORIENTATION (EXPOSE SOCIAL) :

OBJECTIFS ATTENDUS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE DEMANDEUR :

Une demande d'accompagnement est-elle
préconisée ou demandée ? (si oui préciser
laquelle et s'il y a adhésion du ménage)

PRECONISATION D'ORIENTATION DU TRAVAILLEUR SOCIAL QUI A FAIT L'ENTRETIEN (CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil,...)

Préconisation (choix 1)

Préconisation (choix 2)

Si Autre :

Préconisation du demandeur
si différente du travailleur
social

Villes/Territoires souhaités



SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Type d'hébergement ou de logement au moment
de la demande :

--

Items des listes déroulantes

Situation familiale :

Marié
Veuf
Pacsé
Vie maritale
Célibataire
Divorcé
Séparé

Type d'hébergement ou de logement au moment de la demande :

A la rue	Hébergement d'insertion
CADA	Hébergement mobile ou de fortune
Détention	Hébergement par des tiers
Dispositif médical	Hébergement/structure d'urgence (115)
Domicile parental	Hôpital général
Domicile personnel ou conjugal	Hôpital psychiatrique
Etablissement de cure/post-cure	Hôtel payé par le ménage
Foyers	Location parc privé
Hébergement de stabilisation	Location parc public

Motif de la demande d'hébergement :

Absence de ressources	Fin d'hébergement familiale
Autre	Logement inadapté
Besoin d'accompagnement	Logement insalubre/précaire
Chômage/perte d'emploi	Sans logement/Intermittent de la rue
Départ du département d'origine	Séparation conjugale
Départ du pays d'origine	Sortie de CADA
Expulsion/perte de logement	Sortie de cure/post-cure
Fin de prise en charge ASE	Sortie de prison
Fin de prise en charge dans une autre structure	Sortie d'hôpital général
Fin d'hébergement chez un tiers	Sortie d'hôpital psychiatrique
	Violences conjugales/familiales

Préconisation :

CHRS Insertion
ALT insertion (peuvent être appelés logement d'urgence sur certains territoires)
Pension de famille (maison-relais)
Résidence Accueil (Maden)
AGIR - logement d'abord (accompagnement social global de type CHRS)
Intermédiation locative (sous-location/bail glissant)
Résidence sociale (CCAS Quimper)
Logement de promotion familiale (CCAS Quimper)
Autre

Demandeur

Demandeur

Motif de la demande:

Préconisation(s) du
travailleur social:

Choix 1

Choix 2

Préconisation du
demandeur si différente
du travailleur social

Signature du ménage demandeur

Signature du travailleur social
ayant réalisé l'entretien

DATE

Ce document de synthèse destiné au ménage demandeur et au SIAO 29 a pour objectif de garantir l'adhésion des personnes sollicitant un hébergement d'insertion. Le ménage reconnaît valider les informations de la fiche et être en accord avec le type d'hébergement préconisé.

Sans signature, la demande ne sera pas étudiée par le SIAO 29.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande d'hébergement d'insertion. Les destinataires des données sont :

- Le SIAO 29
- Les membres de la commission d'orientation territoriale
- Les structures gestionnaires d'hébergement susceptibles de vous accueillir.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SIAO 29 - 30, rue de la Providence, 29000 QUIMPER. (Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant).

Le SIAO 29 est une association d'opérateurs (loi 1901) chargée d'orienter les personnes en situation de mal logement sur des hébergements d'urgence et d'insertion. Il a pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge de personnes, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie.

SIAO 29
30, rue de la Providence
29000 QUIMPER
02 98 58 40 83
insertion@siao29.fr - www.siao29.fr

Annexe 6 : remontées des informations (admissions, sorties, places disponibles, ménages prêts à accéder au logement)

Dispositif - Structure - Date de mise à jour

CAPACITE D'ACCUEIL	XX logements
Nombre de logements - Occupé(e)s	XX
Nombre de logements - Disponibles	XX
Nombre de logements - Susceptibles d'être disponible (départ envisagé sous une quinzaine de jours)	

Ménages présents											Ménages prêts à sortir parc public								
Merci d'indiquer la date de sortie et ce vers quoi s'est faite la sortie (bail glissant, sous-location, parc public, parc privé...)											Merci de mettre à jour les items ci-dessous uniquement si le ménage est effectivement prêt à sortir vers le logement et qu'il a déposé une demande dans le parc public								
Nom	Prénom	Nb adultes	Nb Enfants	Date de Naissance	Date Entrée	Type de Logement	Localisation	Date Sortie	Sortie Vers	Remarques de la Structure	Suivi personnes prêtes à sortir	Bailleur	Date demande logement social	Type logement demandé	Ressources actuelles	Montant actuel	Observations / territoire demandé	Suite de la demande	Date DAL O

Liste d'attente										
Admission d'un ménage en liste d'attente: merci d'indiquer la date d'entrée et le type de logement. Pour les ménages restants sur liste d'attente merci d'indiquer les prises de contact										
Date commission	Nom	Prénom	Nb Adultes	Nb Enfants	Date de Naissance	Relance du SIAO	Date Entrée	Type Logement	Localisation	Remarques de la structure

SIAO 29

30 rue de la Providence - 29000 QUIMPER

association@siao29.fr / 02 98 58 40 83

urgence@siao29.fr / 115

insertion@siao29.fr / 02 98 58 40 83

www.siao29.fr